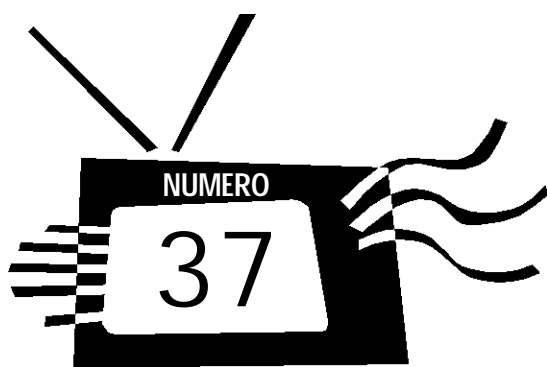


COMMENT TÉLEZ-VOUS ?

Editeur responsable : Benoît Goossens



17 NOVEMBRE 97

Bureau de dépôt : Bruxelles 5 à 1050 Bruxelles

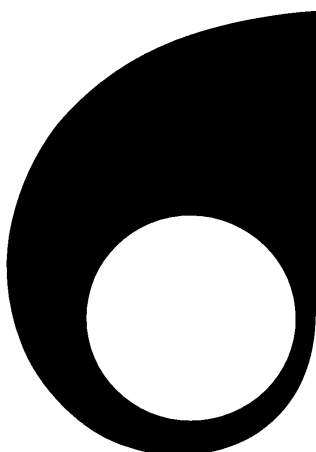
Périodique mensuel de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.)

ATA a.s.b.l. • Rue Américaine, 106 - 1050 BRUXELLES

Tél. (du lundi au vendredi de 10H à 13H) : 02/ 539 19 79 • FAX : 02/ 539 19 79.

ATA sur Internet : ata.qwentes.be • E-mail : ata@qwentes.be

UN PROCÈS EMBLÉMATIQUE!



Le graphiste Michel Olyff a gagné, cet été, son procès contre la RTBF.

Celle-ci avait défiguré son emblème.



Il nous a accordé sa première interview sur ce sujet.
(Voir page 10 à 14)

Christian Druitte s'explique : QUEL "SERVICE DE MÉDIATION" ?

Au nouvel Administrateur Général de la RTBF, Christian Druitte, nous avons posé la question suivante : Il y a une avancée au niveau des droits des usagers dans le nouveau statut de la RTBF puisqu'il prévoit que la RTBF doit être à l'écoute des téléspectateurs et des auditeurs.

Le contrat de gestion précise cette mission. S'agit-il d'un véritable service de médiation ? Quand ? Comment ? Où ? Avec quels moyens ? La réponse mérite d'être mémorisée par tous les usagers de la RTBF.

Christian Druitte : « Il est exact que le contrat de gestion nous demande la mise en place d'un service de médiation qui donnera une suite cohérente et systématique aux plaintes et avis des auditeurs ou téléspectateurs. Il accusera réception mais il ne fera pas que cela. Il donnera suite à tout ce qu'il lui sera demandé... dans l'ordre. Nous avons encore des gens dynamiques au sein de la maison. Nous avons encore quelques personnes qui cherchent leur voie ou qui sont disposés à s'investir dans ce genre de travail et

d'approche, et nous l'organiserons.

L'interpellation sur le service de médiation par l'A.T.A. s'est faite... dans la célèbre salle du Bureau du Parti Socialiste, au Boulevard de l'Empereur, le 14 octobre 1997, quelques heures après que Christian Druitte ait participé à la cérémonie au cours de laquelle fut signé le nouveau contrat de gestion de la RTBF.

Ce fut l'une des nombreuses questions du dialogue qui s'est établi entre près de deux cents militants culturels du PAC (Présence et Action Culturelles), de nombreux travailleurs de la RTBF, le Ministre Yvan Ylief, le Président de PS Philippe Busquin et Henry Ingberg, sous sa casquette de Président des Commissions de Politique Culturelle du PAC. Le thème de la rencontre était : "La RTBF : Une entreprise culturelle et citoyenne œuvrant pour la démocratie ?" (1).

L'A.T.A. FAIT DU BIEN

Christian Druitte termina sa réponse par un clin d'œil à l'égard de notre ASBL ce qui ne passa pas inaperçu : «...N'hésitez pas à nous interpeller parce que vos interpellations peuvent aussi nous faire du bien, même si elles nous chaouillent !».

(SUITE EN PAGE 4)

Sommaire

- Ecrire à la RTBF
Page 5
- Télédistri... bluffeur ?
Page 6
- Coupures publicitaires illégales ?
Page 8
- Ecran Témoin : les coulisses
Page 15
- Violence à la télé
Page 18
- CSA nouvelle formule
Page 19
- Une bande-annonce fait couac !
Page 19
- Courants d'Art : trop tard !
Page 20
- Télécinéma : infos et promos
Page 20
- Un petit frère pour Javas
Page 20

Notre pression : un JT quotidien pour les enfants à la RTBF
Trois personnalités l'imaginent ! (Pages 2 et 3)



Ce numéro de "Comment Téléze-Vous ?" a été écrit, mis en page et envoyé par un collectif de bénévoles :

Paula Bouchez,
Marie-Louise Diovisalvi,
Nathalie Dunkelman,
Benoit Goossens,
Véronique Hariga,
Bernard Hennebert,
Gloria Kellner
Gilles Lenoble,
Nicole Mertens,
Pierre Ravach,
Patrick Sénéart.

Les illustrations sont réalisées par Esd.

L'A.T.A., C'EST QUOI ?

Née le 6 janvier 1994, l'A.T.A. est une ASBL pluraliste qui a pour objectif la promotion d'une évolution humaniste du paysage audiovisuel. Sa maxime est : "informer pour agir".

COMMENT DEVIENT-ON MEMBRE ?

L'A.T.A. n'est pas subsidiée. Ses activités sont financées par ses membres. "Comment Téléze-Vous ?" est l'organe mensuel de liaison des membres de l'A.T.A. Les membres sont également invités à participer à d'autres activités de l'association. Ainsi, l'année dernière, ils ont pu assister gratuitement à des projections privées de "Pas vu à la télé" de Pierre Carles (censuré en France par CANAL+) ou "Le Jeu de la Vérité" de Patrick Sabatier avec Chantal Goya (interdit de rediffusion), etc.

La cotisation des membres est fixée à 1200 FB/an (600 FB/an pour les étudiants et les chômeurs, prière de joindre une preuve photocopiée à l'appui). La majorité de nos membres ouvrent un ordre permanent de 100 FB/mois. Sur simple demande, nous pouvons vous envoyer un bulletin à cet effet qu'il vous suffira de remplir et de transmettre à votre banque. Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais vous désirez seulement vous abonner pendant un an à notre mensuel "Comment Téléze-Vous ?" ... Cela vous coûtera 2.000 FB/an. Le compte de l'A.T.A. ASBL (Rue Américaine, 106 à 1050 Bruxelles) est le 001-0837560-41.

A.T.A. ASBL

Rue Américaine, 106
1050 Bruxelles

Tél. (du lundi au vendredi de 10H à 13H) : 02/ 539 19 79
Fax : 02/ 539 19 79
Internet : ata.qwentes.be
E-mail : ata@qwentes.be

POUR UN "JT JUNIOR"

Le mois dernier, nous avons lancé notre nouvelle pression par la publication d'un dossier de six pages. Par notre réflexion ainsi qu'une enquête réalisée auprès d'enfants et de jeunes, nous voulions soutenir la mise sur orbite d'un projet que Gérard Lovérius, le Directeur de la Télévision (RTBF), avait suggéré lors des conclusions de la journée Violence et Télévision du 19 novembre 1996 : la création d'un journal télévisé pour les enfants.

Un an après, ce projet n'est toujours pas concrétisé. Notre dossier seul ne suffira pas à faire bouger la RTBF. En communauté française, de nombreuses personnes qui ont eu connaissance de notre initiative nous expriment leur soutien.

Même en France, la plus importante association d'éducation aux médias, MTT (Média, Télévision et Téléspectateurs) vient de publier dans son périodique "La lettre des télépectateurs" un compte-rendu de ce qu'elle nomme "...une bien intéressante enquête sur l'opportunité d'un Journal Télévisé quotidien spécialement destiné aux enfants".

Nous avons décidé de favoriser, durant les mois à venir, les prises de position publiques de personnalités représentatives de la Communauté française en faveur de notre pression.

Le mois prochain, nous publions le témoignage de Jacques Zwick, un homme qui a consacré sa vie à l'humanisme, aux inégalités sociales, à la famille et à l'enfance.

Ce mois-ci, nous donnons la parole à trois représentants du milieu associatif :

- Dominique Blondeel,
Secrétaire Générale de la FAPEO,
la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel,

- Anne-Marie Claeys,
Secrétaire Générale de l'UFAPEC,
l'Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique,

- Luis Miguel Lloreda,
Secrétaire Général de la CGE,
la Confédération Générale des Enseignants.

— 1 —

Etes-vous d'accord avec ce projet de création d'un JT pour enfants ?

• Dominique Blondeel (FAPEO) :
Tout à fait.

• Luis Miguel Lloreda (CGE) :
Oui, je crois qu'un JT pour les enfants est d'un intérêt fondamental à l'heure où les discours sur l'éducation sont là mais où on ne les applique pas en réalité. On parle beaucoup d'éducation aux médias mais je crois qu'il doit également y avoir une éducation par les médias. On voit aujourd'hui qu'au point de

vue de l'argumentation, il y a des manques au point de vue de l'éducation à la citoyenneté. Or, pour devenir un bon citoyen, il faut pouvoir disposer d'outils à cette fin, d'arguments. De même, au point de vue des enseignants, on insiste fort aujourd'hui sur l'idée qu'il faut sortir d'un nombrilisme scolaire et qu'il faut avoir d'autres partenaires dans l'éducation. Et la TV a peut-être alors des fonctions à assumer. C'est pour cela que je suis pour ce projet.

• Anne-Marie Claeys (UFAPEC) :

Je trouve que c'est une excellente initiative. L'audiovisuel doit suivre ce qui se fait dans la presse écrite où il y a des encarts pour les jeunes, comme Le Journal des Enfants, par exemple. Nous applaudissons à deux mains ce projet.

— 2 —

Quel type de contenu devrait aborder ce JT junior ?

• Dominique Blondeel (FAPEO) :

Le plus important serait de développer à fond un point de l'actualité mais avec une analyse plus profonde que ce qu'on l'on fait actuellement dans les autres émissions. Avec un message plus constructif, pas axé sur la violence ni sur le pessimisme ambiant, mais qui essaye d'amener une analyse critique et qui peut aider les enfants à construire une société meilleure. C'est vrai que maintenant, quand on regarde le JT pour adultes, on pourrait prendre un flingue et se tirer une balle dans la tête.

• Luis Miguel Lloreda (CGE) :

Ce qu'il faudrait aborder comme sujet, ce serait certes certaines thématiques liées à l'enfance, mais j'ai aussi l'impression que des problématiques plus générales doivent aussi être proposées, pour ne pas créer une culture ghetto "pour les enfants", pour ne pas "cloisonner les catégories d'âge".

• Anne-Marie Claeys (UFAPEC) :

Je crois que ce qu'il faut surtout faire, c'est offrir une prise de conscience aux enfants du monde dans lequel ils vivent. Je dirais qu'il ne faut pas seulement se focaliser sur les informations ponctuelles — bien sûr, les enfants doivent savoir ce qui se passe dans l'actualité — mais je crois qu'il faudrait les analyser dans un contexte plus large. Nous constatons de plus en plus que les enfants — et d'ailleurs les adultes aussi — ne parviennent plus à situer les événements dans un cadre historique alors que beaucoup de phénomènes que nous vivons maintenant peuvent s'expliquer par rapport à des décisions qui ont été prises antérieurement.

Ensuite, il faut peut-être montrer aussi à travers certaines personnes qui émergent du lot de quelle manière on peut localement et à son niveau prendre ses responsabilités et lutter dès lors contre la déresponsabilisation et l'indifférence.

Pour la sphère associative, il y

OR' QUOTIDIEN À LA RTBF

a moins d'engouement de la part des personnes. La mobilisation qui se fait à partir d'événements ponctuels ou très marquants est une chose, mais il y le quotidien et c'en est une autre. Et là, nous sommes interpellés par cette désaffection. Ça se manifeste aussi dans le chef des parents, notamment par leur désintérêt, et nous constatons qu'il faut beaucoup pour faire bouger les gens.

Nous constatons aussi un assistanat de plus en plus grand qui s'opère auprès des personnes : ceci va tout à fait à l'encontre d'une société qui se développe grâce aux personnes qui la composent. L'emprise d'un état, l'emprise des dirigeants sera d'autant plus grande que les citoyens se désintéressent de la chose publique. Je crois donc finalement que le débat est vaste. Nous pensons qu'un journal pour les enfants constituerait une autre manière de présenter les choses que celles que nous voyons habituellement dans les JT pour adultes. Je crois que c'est une bonne opportunité.

— 3 —

La réalisation de ce JT doit-elle être entreprise avec des enfants ?

• Dominique Blondeel (FAPEO) :

L'avantage de réaliser l'émission avec des enfants est qu'elle sera peut être plus regardée. Le désavantage, c'est que ce sera moins pédagogique. Je crois que cela dépend du but de l'émission : si celui-ci est de faire participer les enfants à la vie démocratique alors je dis oui, on va le faire avec les enfants. Mais si le but est davantage de donner une information au niveau des enfants pour qu'il puissent exercer une analyse critique sur les problèmes de société, alors peut-être que ce serait mieux que ce soit fort pédagogique et réalisé par des adultes.

• Luis Miguel Lloreda (CGE) :

Au point de vue de la réalisation, les enfants ne doivent pas être les seuls acteurs d'un JT mais ils ont une voix à donner. Je sais, par exemple, que dans le Petit Ligeur, on retravaille le texte sur base de réactions d'enfants. Les enfants ont des points de vue qu'on ne peut pas négliger quant aux thématiques, aux intérêts. Quant à la présentation par des enfants, il faudrait voir ce que cela donne. J'ai peut-être peur de certaines dérives où le jeune se mettrait à reproduire les erreurs que l'on voit ailleurs, dans le JT adulte. Et en même temps, peut être que ce serait intéressant, que cela donnerait une autre formule que celle du jeune présentateur de TV speedé ! Je ne suis pas contre l'idée que les jeunes présentent, mais il faudrait d'abord expérimenter.

• Anne-Marie Claeys (UFAPEC) :

Je crois en une collaboration entre enfants et adultes. Les enfants ont des choses à nous dire et une autre manière d'appréhender le monde que nous. Vous savez qu'il y a des conseils de participation qui sont instaurés dans les écoles. Les grands élèves sont concernés. Je crois que c'est une manière de mettre en contact adultes et jeunes dans un

objectif commun. C'est important parce que, dans la plupart des cas, les enfants ont une relation à l'adulte qui est celle de l'autorité parentale. Dans l'apprentissage, c'est très rare qu'ils puissent s'exprimer et même réaliser quelque chose ensemble. Il ne faut pas laisser ce projet uniquement dans les mains des enfants, parce que je crois que ce serait un fiasco... Mais pas uniquement dans les mains des adultes non plus, parce que je pense qu'il manquerait au projet une dimension très enrichissante au niveau de l'échange.

— 4 —

Quel financement pour ce projet ? Du sponsoring ? Une aide ministérielle ?

• Dominique Blondeel (FAPEO) :

On accepte le sponsor en dernier ressort, mais cela dépend de quel type de sponsor : pas des banques ou des choses comme ça ! Disons qu'il faut accepter les sponsors en tout dernier lieu parce que sinon les ministères vont dire «laissons-les travailler avec les sponsors».

• Luis Miguel Lloreda (CGE) :

Les commerciaux : c'est hors de question ! Ma réaction va vers un financement public pur et dur. Il faudra alors augmenter les budgets. Mais les enfants sont une priorité.

• Anne-Marie Claeys (UFAPEC) :

Je ne suis pas très au courant au niveau des financements de la RTBF

en particulier... Je crois que la première chose est de conscientiser les ministères qui sont concernés par le monde de l'éducation. Je trouve que le petit JT constituerait une manière d'apprendre. Si on veut construire un monde dans lequel les citoyens doivent prendre une participation active, ils doivent avoir les moyens d'y parvenir.

Propos recueillis par
Gloria Kellner

Ambassadeur

Le "Faits Divers" spécial diffusé le 5 novembre 1997 par la RTBF mettait en présence Jacques Duez, un professeur de morale de la province du Hainaut, ses élèves et les parents de Julie et Melissa. Cette émission était le meilleur ambassadeur de l'urgence à créer un JT quotidien pour les enfants à la RTBF. En effet, elle démontrait comment une information adaptée aux enfants pouvait éveiller petit à petit leur esprit critique.

Bravo !

A partir du 1er décembre 1997, la seconde chaîne du service public flamand (BRT) programme un journal télévisé quotidien de douze minutes pour les 10-16 ans. Il sera diffusé à 18H25 et présenté par deux adultes. Son nom : "Ketnet".

LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

La 20ème séance des "Midis de l'audiovisuel" se déroulera le
mercredi 26 novembre de 12H30 à 14H,
au Forum de la Fnac Bruxelles

à City 2, Rue Neuve.

BIENTÔT LE BOUQUET DE CANAL+ ?

L'A.T.A. s'entretient avec Patrick Blocry et Pierre Maes, respectivement Directeurs du marketing et de la communication de Canal+ Belgique, à la veille de l'éclosion du bouquet numérique de la chaîne cryptée.

Celui-ci proposera un grand nombre de nouvelles chaînes pour la Communauté française : lesquelles ?

Comment financièrement y accèdera-t-on : abonnement complémentaire et/ou "pay per view" (on paie pour l'émission que l'on commande dans le stock affiché) ? Le bouquet sera-t-il uniquement disponible sur le câble ?

L'arrivée de chaînes thématiques pour les enfants, les cinéphiles ou... les pêcheurs va-t-elle transformer les habitudes des belges ?

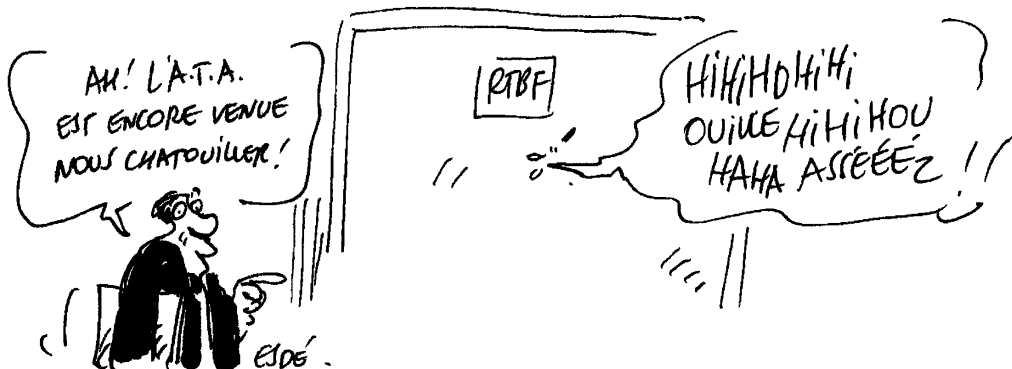
Enfin, quelle sera la participation de la RTBF, qui est actionnaire de Canal+ Belgique, à cette évolution technologique ?



CASSE-CROUTE GRATUIT



L'entrée est gratuite et une collation sera offerte
aux personnes qui annonceront leur venue
au plus tard la veille de l'activité, au 02/ 209 22 27.



L'A.T.A. ne serait-elle plus "hors la loi", à la RTBF ? Finies, les interdictions faites à certains journalistes de participer à nos "Midis de l'audiovisuel" ? Hors propos, les pressions internes auprès de ceux et celles qui, courageusement, ont invité l'A.T.A. sur les ondes ertébéennes ? On peut l'espérer. Soyons attentif à l'avenir, mûri par les épreuves du passé. Une association de téléspectateurs et une télévision de service public ont tout intérêt à dialoguer publiquement et en toute indépendance.

JT DE LA MI-JOURNÉE

Petit "cadeau" de Christian Druitte à l'A.T.A. : l'Administrateur Général, parlant du JT de la mi-journée, l'a nommé "Le 12H50".

On suppose dès lors que les journalistes de la RTBF pourront imiter leur patron et ne se sentiront plus obligés de faire des contorsions verbales souvent malheureuses.

ET LA TÉLÉVISION SCOLAIRE ?

Au cours de la rencontre du PAC, un autre intervenant s'interrogea sur la précarité des émissions de "télévision scolaire".

Christian Druitte n'avait pas prévu cette question : «Vous m'interpellez parce que ce chapitre-là, je ne l'ai pas encore abordé dans ma réflexion... Je ne veux pas donner l'impression d'être celui qui ne répond pas... Je ne m'engage dans la réponse que lorsque je crois connaître le problème. Je vous avoue que, depuis trois mois, je n'ai jamais eu à connaître ce problème... Je n'ai pas du tout planché sur cette question. J'acte en tous cas votre demande. Je suis très ouvert à un échange. Donnez-nous quelques semaines de délai et parlons alors de ce genre de choses. Cela m'intéresse hautement !».

Le nouveau contrat de gestion propose des pistes de financement, dans son chapitre VIII consacré aux émissions destinées à la jeunesse : "L'Entreprise réalise un effort particulier dans le domaine de la production et de la coproduction originale d'émissions télévisées de qualité pour la jeunesse et de la diffusion de telles émissions. Pour autant que l'équilibre financier global de l'Entreprise soit atteint, les recettes tirées de l'exploitation des droits dérivés des œuvres destinées à la jeunesse, produites ou coproduites par l'Entreprise sont réinvesties par priorité dans la production ou la coproduction d'œuvres de même nature".

Mais sur ce thème, les défenseurs de l'éducation permanente devront probablement batailler ferme pour que la RTBF tienne compte de leurs revendications. En effet, la majorité PS- PSC ne leur a pas fait de cadeau en votant le nouveau statut de la RTBF. Celui-ci pré-

voit que la RTBF, pour exécuter sa mission de service public doit notamment "assurer" une programmation d'émissions de divertissement de qualité et "favoriser" les émissions dans le domaine de l'éducation permanente. Le choix des verbes "assurer" et "favoriser" n'est pas innocent. En effet, lors de la discussion au Parlement de la Communauté Française du projet de ce décret, la députée Marie Nagy (ECOLO) demanda en vain le remplacement du verbe "favoriser" par "assurer". Elle justifia ainsi sa proposition : "...L'utilisation du verbe favoriser permet à l'entreprise de se dédouaner de prouver un résultat tangible au niveau du développement culturel et de l'éducation permanente alors que cette obligation de résultat existe pour les missions d'information et de divertissement de qualité". Cet amendement ne fut pas voté et donc, toute les missions de la RTBF ne sont pas placées sur un pied d'égalité et n'ont pas la même obligation de résultat (2).

POUR LE SILENCE DU PERSONNEL...

A une membre du personnel de la RTBF qui s'interrogeait sur l'absence de journalistes spécialisés en culture au sein de la rédaction du journal télévisé, Christian Druitte répliqua : «Je préférerais que vous posiez cette question dans mon bureau, Madame, puisque nous appartenons à la même entreprise».

L'interlocutrice de l'Administrateur Général lui fit remarquer qu'elle n'en avait pas eu jusqu'à présent l'opportunité.

«Moi, je ne vous cache pas, reprit Christian Druitte, qu'effectivement nous demandons à nos journalistes politiques d'être au fait des choses dont ils parlent.... Donc, par déduction, je pense qu'il faudrait trouver dans nos rédactions des gens qui peuvent apporter "un plus" éducatif au public en sachant exactement de quoi ils parlent. C'est vrai que, moi, j'y rêve de temps en temps. Mais je disais, tout à l'heure, que le grand chambardement du plan (NDLR : le plan Horizon 97) a fait que ces gens-là que nous avions ont cessé leurs activités. Je pense qu'il faut effectivement trouver dans une rédaction généraliste l'un ou l'autre "spécialiste" de certaines matières. Autrement, on pourrait présenter comme référence, ce qui ne le serait pas, et ce n'est peut-être pas très intéressant... Je crois que vous n'avez pas tout-à-fait tort dans ce que vous dites mais ce n'est pas ici, maintenant, que je vais m'engager à dire que demain, vont entrer au JT un spécialiste par discipline artistique...»

Pour Christian Druitte, ce débat "Une entreprise culturelle et citoyenne œuvrant pour la démocratie ?" n'est pas le lieu où un tra-

vailleur de la RTBF peut s'interroger sur le fonctionnement du Service Public qui l'emploie. Pour être bien clair, l'Administrateur Général ajoute : «...N'exportons pas nos problèmes, s'il vous plaît. Voyons les ensemble. La solution : nous ne l'aurons pas ici. Elle doit intervenir au 2ème étage (NDRL : la rédaction du JT de la RTBF occupe le 2ème étage de Reyers). C'est vrai que nous sommes en réflexion, mais ne donnons pas l'impression d'une grande incohérence...»

Que Christian Druitte sache qu'un questionnement public sur le fonctionnement de la RTBF ne donne nullement l'impression d'une grande incohérence mais permet aux usagers de participer à l'évolution du Service Public auxquels ils sont attachés. Une politique de la maison de verre permettrait à la RTBF de se différencier des chaînes privées et de développer auprès du vaste public une image performante d'une RTBF qui est réellement à l'écoute des citoyens.

On ne demande pas à la RTBF d'être toujours d'accord avec telle ou telle demande ou proposition du public. On lui conseille simplement d'en discuter publiquement, sans langue de bois. Et de profiter un maximum de ce que pareil dialogue pourrait lui apporter, notamment en terme d'idées nouvelles de programmation ou de pratiques à mettre en place. Un "plus" valorisant.

Pour l'A.T.A., il est urgent que les travailleurs de la RTBF puissent, lorsqu'il sont face à un journaliste ou dans une rencontre avec le public, être autre chose que des agents promotionnels.

Reléguer les travailleurs de la RTBF à une simple fonction "publicitaire" pour leur Institut doit en décourager plus d'un. Pareille stratégie risquerait de rendre inopérants nombres de ses travailleurs performants qui ne demandent qu'à ne pas ménager leurs efforts pour que la RTBF si pauvre demeure néanmoins —ou, plutôt, redeviennne— une chaîne de Service Public remarquable.

L'A.T.A. va encore chatouiller... Heureusement pour la RTBF ?

Bernard HENNEBERT

(1) Pour recevoir le texte du discours introductif de Christian Druitte (10 pages), contactez le PAC : Mme Concetta Amella 02/ 512 96 85.

(2) Ces informations sont extraites du rapport présenté au nom de la Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma, daté du 27 avril 1997 (315 pages).

Conseil pratique

COMMENT ÉCRIRE À LA RTBF ?

Souvent, vous interrogez l'A.T.A. : la RTBF peut-elle diffuser de la publicité pour tel produit ? Est-elle obligée de consacrer une part de ses émissions à la culture ? Pourquoi le son des publicités est-il plus fort que celui des émissions ? Je ne capte plus la Deux, que dois-je faire ? etc.

QUELS SONT VOS DROITS ?

Mois après mois, nous allons vous détailler le contenu du nouveau statut ainsi que du nouveau contrat de gestion de la RTBF. C'est sur base de ces textes que vous pouvez émettre vos suggestions ou revendications.

Ce mois-ci, nous allons vous présenter ce que Christian Druitte dénomme "le service de médiation" de la RTBF.

Jusqu'à cet été 1997, rien ne contraignait légalement la RTBF à répondre au courrier ou aux appels téléphoniques de ses usagers.

Le nouveau statut de la RTBF propose une avancée dans ce domaine.

TRES BREF HISTORIQUE

Le Parti Socialiste n'a pas tenu ses promesses. Depuis sa création, l'A.T.A. dénonce le fait que la RTBF ne répondait pas toujours à certaines lettres qui la remettait profondément en question.

Le 29 juin 1994, Robert Lombaerts, le Directeur de Cabinet Adjoint du Ministre de l'Audiotvisuel Philippe Mahoux (le prédécesseur de Laurette Onkelinx) assiste à la remise de nos ATA d'Or et prend l'initiative de déclarer sur scène : «Je peux vous annoncer un scoop : dans le nouveau statut de la RTBF, est prévu un médiateur qui sera un interface entre les associations de consommateurs et la RTBF». Pendant près de 3 ans, l'A.T.A. se battra... en vain pour que cette promesse soit intégralement respectée.

UNE PERCÉE CONSUMÉRISTE

Cependant, l'A.T.A. n'a pas perdu son temps. Les députés PS et PSC amendent le premier projet du statut qui, initialement, ne concrétisait nullement la promesse qui nous avait été faite.

Leur justification a été actée : "...Il importe que l'entreprise publique autonome soit attentive à ses utilisateurs, téléspectateurs et auditeurs, et réponde à leurs souhaits, remarques, interrogations et critiques. Le cas échéant, la RTBF, à l'instar des autres entreprises publiques autonomes, doit assurer le suivi des plaintes qui lui sont adressées".

Ainsi, le 14 juillet 1997, le nouveau statut de la RTBF, pour une durée indéterminée (aussi longtemps qu'un nouveau statut n'est pas voté), stipule que son contrat de gestion doit prévoir des dispositions "...pour assurer l'écoute des téléspectateurs et le suivi de leurs plaintes".

Cette phrase est importante, car nouvelle. C'est l'entrée des droits des usagers dans le statut de la RTBF. Mais il ne s'agit pas encore d'un service de médiation à

proprement parler.

Le 14 octobre 1997, le Contrat de Gestion de la RTBF est signé pour une durée limitée à quatre ans. Il précise certains éléments du nouveau statut. Son chapitre 27 est intitulé "Médiation" : "L'Entreprise veillera à accorder une attention particulière aux avis et demandes d'information des auditeurs et téléspectateurs. Elle assurera par ailleurs le suivi des plaintes écrites. A cette fin, l'Entreprise organisera un enregistrement centralisé des plaintes et du suivi apporté. Elle coordonnera la procédure de traitement des dossiers qui sera assuré par les directions concernées".

CE N'EST PAS UN MÉDIATEUR

Une service de médiation n'est pas juge et partie. Il est extérieur à l'institution qu'il contrôle. Son financement est prévu. Il détient certains pouvoirs concrets : le droit de consulter les documents internes de l'institution, par exemple. Comme on peut le constater dans les textes du statut et du contrat de gestion, rien de tout ceci n'est rendu obligatoire.

Bien entendu, les textes ne l'interdisent pas. Si Christian Druitte veut réellement créer un service de médiation, la loi ne l'en empêche pas. Or, il nous a parlé "d'un service de médiation"... On ne demande qu'à voir et à espérer.

LAURETTE N'EN VEUT PAS

Les parlementaires de l'opposition (PRL, FDF et ECOLO) ont longuement défendu le projet d'un service de médiation qui ressemblerait à ce qui a été mis en place, par exemple, chez Belgacom.

La Ministre-Présidente Laurette Onkelinx n'en veut pas, en raison du caractère spécifique, culturel, de l'entreprise qu'est la RTBF. Mr Pierre Scharff (parlementaire PSC) affirmera qu'à la RTBF, "Il n'y a pas de rapport direct entre les téléspectateurs et l'administration concernée".

Mr Ducarme (PRL) répond qu'en cas d'introduction d'un télé-achat à la RTBF, il y aura "une absolue nécessité d'un rapport de consommation".

Mme Carton de Wiart (FDF) cite les critiques sur la réception hertzienne des chaînes de télévisions ou les plaintes lorsqu'il y a des variations de niveau de musique lors de la diffusion des publicités... Mme Nagy (ECOLO) attire l'attention sur le recours de plus en plus fréquents aux numéros 0900 "dont le coût est très élevé pour l'utilisateur", etc. Tout ces interlocuteurs pourraient se rejoindre sur la conclusion de cette dernière : "L'amendement de la majorité est insuffisant et il ne précise rien de ce qui devrait être prévu. S'il n'y a pas la création d'un service indépendant avec des moyens de fonctionnement correct, il y aura des problèmes ultérieurement".

ÉCRIREZ !

L'expérience indiquera qui a raison ! Faut-il ou non un service de médiation ? Nous vous conseillons en cas de plainte de le faire par écrit. Mentionnez dans votre courrier que vous envoyez copie à l'A.T.A., rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles. Conservez également une copie pour vous-même.

N'envoyez pas votre lettre en recommandé. Notez dans votre agenda que si vous n'avez pas reçu de réponse, 3 semaines plus tard, vous expédiez de nouveau votre lettre.

Restez toujours poli et courtois. Ne traitez qu'un seul thème, qu'une seule question par courrier. Soyez à la fois bref mais précis. Si vous disposez d'une cassette vidéo où vous avez magnétoscopé l'émission au sujet de laquelle vous écrivez, mentionnez-le dans votre courrier.

Faites le suivi avec l'A.T.A. Envoyez-nous copie des réponses de la RTBF et la suite éventuelle de votre échange avec le Service Public.

Où écrire à la RTBF ? Adressez votre courrier à :

RTBF
Mr Christian Druitte
Administrateur Général
(Service de Médiation)
Bd Reyers, 52
1044 Bruxelles.



Bruté (Bruxelles)

MÉFIANCE!

Méfiez-vous si vous souscrivez à une option complémentaire de programmes auprès de votre télédistri-
buteur !

Une petite phrase publiée au bas de son prospectus publicitaire n'est pas innocente : "Le télédistri-
buteur se réserve le droit de modifier le contenu du bouquet". En voici la preuve.

Pour les maigres services rendus, le prix de l'abonnement à la télédistribution est déjà prohibitif. Logique ! L'argent gagné ne retourne pas nécessairement à améliorer le travail pour lequel l'utilisateur paie sa dime.

Nombre de sociétés de télé-distributions sont des intercommunales (voir article ci-contre) : ce sont des hommes politiques qui détiennent le pouvoir au sein de leur conseil d'administration. Moins le budget alloué aux frais réel pour le travail strict des télédistri-
buteurs sera élevé, et plus de millions pourront financer d'autres travaux communaux...

UNE VRAIE BOUCHERIE !

Le 20 septembre 1995, aux Midis de l'Audiovisuel, Pierre de Wergifosse, qui cumule les fonctions de directeur général de Brutélé et de président de l'Union Professionnelle de Radio et Télédistribution, concé-

l'Education n'imagine aucune solution à pareil challenge drôlement utile aux enseignants...

Payer les droits d'auteurs de la Cinquième n'entamerait que très légèrement les énormes bénéfices actuels de nos télédistri-
buteurs.

Mr de Wergifosse défend ses partenaires en rétorquant qu'on ne reproche pas aux bouchers de faire des bénéfices... L'A.T.A. répond au représentant des télédistri-
buteurs que le boucher sert convenablement ses clients et, ensuite seulement, fait ses bénéfices. Ce qui n'est pas le cas des télédistri-
buteurs. D'autre part, si les services du boucher ne nous satisfont pas, on peut changer de boucher. Il est impossible d'agir ainsi chez les télédistri-
buteurs puisque chaque société est en situation de monopole sur son territoire.

La concurrence qui pointe à l'horizon va enfin contraindre les télédistri-
buteurs à perdre leur arrogance. Merci, les satellites et les paraboles !

LE RESPECT DES MINORITÉS...

4.489 FB par an pour un abonnement à la télédistribution, ce n'est apparemment pas suffisant pour proposer un vaste choix de programmes à l'utilisateur ! Alors, Brutélé-Bruxelles a une idée : proposer un "bouquet" complémentaire à l'abonnement de base.

Elle publie donc un joli dépliant

de mettre un produit aussi difficile sur son nouveau bouquet payant...

L'argumentaire du Directeur Général de Brutélé démontre que ce n'est que l'audimat qui conduit les choix de sa société. Pour l'A.T.A., c'est inacceptable, car la distribution des programmes de télévision est un acte culturel et se devrait de respecter autant que possible la diversité des goûts des abonnés.

ARNAQUE ?

L'un des membres de l'A.T.A., Mr Yves-Luc Conreur, a décidé, principalement pour pouvoir recapter NOS 3, de souscrire à l'offre du bouquet complémentaire de Brutélé, sur base d'un dépliant publicitaire qui avait atterri dans sa boîte aux lettres avant les grandes vacances de 1997.

Son abonnement complémentaire lui coûte 393 FB par mois.

Le 2 octobre 1997, ne recevant plus NOS 3, notre usager contacte Brutélé par téléphone et apprend par une standardiste que : «NOS 3 a été supprimée du bouquet et que d'ailleurs pas mal d'abonnés se sont plaints. Il faut écrire à la direction !».

Le jour même, il envoie une lettre de protestation à Brutélé : "Quel gâchis, quel mépris ! Trop is te veel..." écrit-il à son télédistri-
buteur.

Le 6 octobre 1997, stoïquement, Pierre de Wergifosse lui répond : "Cher abonné, de manière incompréhensible et inattendue, les avocats de NOS 3 ont interdit de distribuer le programme NOS 3 dans un abonnement optionnel. Nous avons été obligé de couper le programme NOS 3 immédiatement. Nous avons demandé à NOS à quelles conditions ils accorderaient leur autorisation et nous attendons la réponse..."

Légalement, Brutélé peut-elle gruger comme elle l'entend ses usagers ? Au bas du dépliant promotionnel, une toute petite phrase, qui n'est pas imprimée en gras comme le reste des textes, signale au lecteur que : "Bruté se réserve le droit de modifier le contenu du bouquet".

Le boucher si cher à Mr Pierre de Wergifosse frauderait-il sa balance ? Brutélé n'offre plus que dix programmes optionnels pour le prix de onze...

Notre usager, comme d'autres placés dans cette situation, n'a reçu aucun avis de modification et a dû aller lui-même "aux nouvelles".

L'EXPLICATION DE NOS 3

Mr Conreur, considérant que les explications de Brutélé ne sont ni fort détaillées, ni convaincantes, contacte NOS 3 par téléphone. La chaîne lui explique :

- qu'en tant que service public, elle n'accepte pas d'être transformée en chaîne payante par Brutélé,
- que Brutélé n'accepte pas de payer les droits d'auteurs liés à la diffusion de ses programmes.

NOS 3 n'envoie toutefois pas un fax de confirmation à propos de ces deux points, comme demandé par notre usager.

Découvrant ces explications, l'A.T.A. considère comme anormal



dait que les télédistri-
buteurs faisaient, à l'époque, un bénéfice net annuel d'un milliard et demi.

Ils pourraient très bien utiliser quelques miettes de cette fortune pour simplement payer des droits d'auteurs afin que certaines chaînes soient enfin diffusées sur le câble.

Les usagers sont ainsi donc fort mal servis par rapport au prix qu'ils doivent payer pour leur abonnement.

Au moment où tout le monde parle d'éducation aux médias, d'éducation par les médias, on peut ainsi imaginer le gâchis social que constitue la non programmation par nombre de télédistri-
buteurs, depuis plusieurs années déjà, de la Cinquième, la Chaîne de la Connaissance, qui pourrait très facilement occuper, en journée, le créneau actuellement vide, où Arte est diffusée en soirée. Cette dernière, pour rappel, démarre ses programmes au moment précis où la Cinquième termine les siens.

Il est pour le moins curieux que la Ministre de l'Audiovisuel ET de

publicitaire : "Optez pour nos nouveaux programmes ! Offrez-vous un bouquet de onze nouvelles chaînes..."

Parmi celles-ci, des chaînes fort spécialisées : Animaux, Automobile, TNT Classic Movies et... NOS 3.

Cette dernière pourrait se définir comme l'Arte hollandaise. C'est une chaîne libertaire, protestante, socialiste et progressiste. Elle propose beaucoup de programmes de dérision. Autrefois, cette chaîne fut programmée normalement sur Brutélé. Son retrait suscita les critiques des abonnés. Par exemple, l'A.T.A. avait reçu la plainte d'un musicien de jazz pour qui cette chaîne permettait de suivre, chaque année, la retransmission du Northsea Jazz Festival.

Pourquoi, à l'époque, Brutélé avait-il supprimé la diffusion de NOS 3 ?

Pierre de Wergifosse nous avait répondu que cette chaîne était regardée par moins d'un pour cent de la population. On peut donc se demander pourquoi, aujourd'hui, il décide

que Brutélé n'ait pas résolu tous ces problèmes avant de citer NOS 3 dans ses tracts promotionnels. Elle pose également la question de savoir si le Gouvernement de la Communauté Française n'aurait pas

intérêt à exiger que les télédiffuseurs diffusent davantage les programmes des télévisions de service public de la Communauté Européenne, avec une priorité pour les pays limitrophes de la Belgique.



**J'aimerais connaître le nom des membres du conseil d'administration de Brutélé ?
Telle est la question que nous pose Mr Abdeslam Bakrim lors de sa visite sur le site Internet de l'A.T.A.**

La réponse permettra à nos lecteurs de mieux visualiser qui détient le pouvoir de sélectionner les chaînes que les abonnés de Brutélé ont le droit de regarder ! La source de cette réponse est le site internet de Brutélé (www.brutele.be), mais sa mise à jour ne semble pas très récente. L'administrateur suppléant Basile Risopoulos, Echevin d'Ixelles, y est toujours mentionné alors qu'il est décédé depuis plusieurs mois.

Présidents :

- Monsieur Yves de Jonghe d'Ardoye, Bourgmestre d'Ixelles
- Monsieur Patrick Moriau, Député-Bourgmestre de Chapelle-lez-Herlaimont

Vice-Présidents :

- Monsieur Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre
- Monsieur Willy Ysabeaux, Echevin de Saint-Gilles

Administrateurs :

- Madame Gabrielle Charles-Boonen, Conseiller Communal d'Auderghem
- Monsieur Michel Coppee, Conseiller Communal de Thuin
- Monsieur Guy Delepeleere, Echevin de Saint-Gilles
- Monsieur Jean-Pol Demacq, Echevin de Charleroi
- Monsieur Jacques Dupont, Conseiller communal de Fleurus
- Madame Nathalie Gilson, Conseiller Communal d'Ixelles
- Monsieur Robert Lambotte, Conseiller Communal d'Ixelles
- Monsieur Jean-Luc Liens, Conseiller Communal d'Evere
- Monsieur Paul Loicq, Conseiller Communal de Woluwe-Saint-Pierre
- Monsieur Georges Mean, Conseiller Communal de Farciennes
- Monsieur Jean Noël, Echevin de Wavre
- Madame Dominique Reinier, Echevin de Châtelet
- Monsieur Freddy Salme, Conseiller Communal de Charleroi
- Monsieur Eric Van Weddingen, Echevin de Woluwe-Saint-Pierre

Administrateurs suppléants :

- Monsieur Jean Bradfer, Conseiller Communal de Gembloux
- Monsieur Philippe Cornet, Bourgmestre de Montigny-le-Tilleul
- Monsieur Guy Dauvin, Echevin de Aiseau-Prezles
- Monsieur Jacques De Grave, Echevin d'Ixelles
- Monsieur Michel Drugman, Echevin de Courcelles
- Madame Annick du Roy de Blicquy, Conseiller Communal d'Ixelles
- Monsieur Claude Genot, Conseiller Communal de Charleroi
- Monsieur Marc Harmegnies, Conseiller Communal de Charleroi
- Monsieur Georges Jaumart, Echevin de Sambreville
- Monsieur Jean-Claude Laes, Echevin de Woluwe-Saint-Pierre
- Monsieur Jean-Claude Le Boulengé, Conseiller Communal d'Evere
- Monsieur Vincent Mathieu, Conseiller Communal d'Auderghem
- Monsieur Basile Risopoulos, Echevin d'Ixelles
- Monsieur Joseph Rondeaux, Conseiller Communal de Rochefort
- Monsieur Claude Vanhee, Echevin de Woluwe-Saint-Pierre
- Monsieur Julien Weckx, Conseiller Communal de Saint-Gilles
- Madame Martine Wille, Echevin de Saint-Gilles
- Monsieur Serge Wittemans, Conseiller Communal de Charleroi

Secrétaire :

- Madame Suzelle Boden

Directeur Général :

- Monsieur Pierre de Wergifosse, Ingénieur Civil I.T.E.

A.T.A
SUR
internet
<http://ata.qwent.es.be>

Le site internet de l'A.T.A. devient progressivement la "mémoire" et le centre de documentation de l'association. Bien sûr, on peut le consulter gratuitement, nuit et jour, partout dans le monde. De nombreux correspondants nous y envoient réflexions et critiques. Nous vous les proposerons régulièrement et répondrons à leurs questions.

Un mauvais conseil

Un membre de l'A.T.A. a découvert que la RTBF était probablement en infraction lorsqu'elle diffusait une publicité pour une marque de voiture qui ne respectait pas certains principes prévus par la législation :

- "la publicité ne peut pas encourager des comportements préjudiciables à la sécurité",
- "la publicité pour les véhicules motorisés ne peut être fondée sur la promotion de la vitesse".

Le 6 octobre 1997, il porte plainte auprès de la Ministre-Présidente Laurette Onkelinx qui lui répond le 23 du même mois.

La Commission d'Ethique de la Publicité n'existe plus et le nouveau Conseil Supérieur de l'Audiovisuel n'était pas encore formé. Que faire ? La Ministre-Présidente propose à son correspondant tout simplement de s'adresser au JEP (le Jury d'Ethique de la Publicité).

L'A.T.A. trouve la proposition de la Ministre anormale. Ce JEP est un regroupement privé de publicitaires qui n'a aucun pouvoir légal. Or, le plaignant souhaitait, bien entendu, que ce type de publicités ne soit plus diffusées par les chaînes de télévision.

Autre élément instructif : l'A.T.A. a, à deux reprises, présenté des plaintes au JEP. A chaque fois, la réponse du JEP était assortie d'une mise en garde particulièrement corporatiste : il ne peut être fait état publiquement de sa réponse.

Nous déconseillons vivement tant à la Ministre-Présidente qu'à nos lecteurs qui s'irriteraient sur le contenu d'une publicité d'écrire au JEP. En effet, cet organisme ne peut en aucun cas contraindre un publicitaire à supprimer telle ou telle insertion. Il faudra donc que le membre de l'A.T.A. dépose sa plainte auprès du nouveau Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, quand il aura enfin des locaux ainsi qu'une adresse ! (Voir page 20)

Encore plus cher

Vous le savez sans doute : l'A.T.A. a fait pression pour que les télévisions soient obligées de mentionner la tarification des 0900, chaque fois qu'ils apparaissent à l'écran. Ces appels téléphoniques coûtent très cher et peuvent rapporter gros lorsque les chaînes les utilisent systématiquement pour des jeux destinés aux jeunes téléspectateurs captifs de feuilletons, par exemple. Autrefois, des réductions étaient accordées lorsqu'on téléphonait en soirée ou pendant le week-end. Belgacom a supprimé cette "réduction" depuis le mois de septembre dernier. Très peu de médias en ont parlé. Nous avons découvert cette information en lisant la rubrique "Vos Droits" de l'hebdo Télépro qui utilise lui-même très régulièrement ce type d'appels téléphoniques pour s'en prendre au porte-monnaie de ses lecteurs.

Coupures publicitaires dans les feuillets

ILLÉGALE?

Il est urgent que nos représentants politiques, et particulièrement les membres du gouvernement de la Communauté française, comprennent que les réglementations qu'ils édictent devraient être beaucoup plus rigoureuses et tenir compte du fait que les enjeux financiers et idéologiques du monde de la télévision sont tels que même les représentants d'une télévision de service public ne respectent plus l'esprit des lois édictées.

ENCORE PLUS DE PUBLICITÉS !

C'est dans ce contexte qu'il faut analyser la nouvelle coupure publicitaire qui débarque à la RTBF.

Désormais, en fin d'après-midi, Les Rues de San Francisco (en semaine), Beverly Hills 90210 (le samedi) et Lois et Clark (le dimanche) seront coupés par de la publicité.

Gérard Lovérius, le Directeur de la télévision (RTBF) explique à Jean-François Dumont, dans La Libre Belgique, le 30/10/1997 : "La coupure ne sera opérée que pour les séries américaines, lesquelles prévoient elles-mêmes ces interruptions. Les Rues de San Francisco vont même jusqu'à titrer les différents chapitres d'un même épisode. La coupure respectera donc l'œuvre et son montage, et nous ne la pratiquerons pas pour des séries françaises ou allemandes. Encore moins pour un téléfilm ou un film".

Le même quotidien publie également une déclaration de Jean-François Raskin, l'un des deux commissaires du gouvernement qui siège au conseil d'administration de la RTBF : "Il s'agit de coupures naturelles, prévues par le réalisateur".

FAUX PROBLÈME !

Nous entraîner sur le fait de savoir s'il y a des coupures naturelles ou non brouille le problème. Il y a effectivement des "coupures naturelles" prévues par les réalisateurs eux-mêmes dans les feuillets américains. Mais, même si elles existent, le tout nouveau contrat de gestion de la RTBF stipule qu'elle ne peut pas y insérer de la publicité.

Il suffit de lire l'accord signé, il y a quelques semaines, par le Gouvernement de la Communauté française et la RTBF. Le voici :

"La publicité ne peut interrompre les programmes, notamment les films, ou les différentes séquences d'un même programme.

En radio comme en télévision, la publicité commerciale ne peut interrompre les émissions d'information, ni les émissions dramatiques ou d'art lyrique, sauf, durant les interruptions naturelles".

Le Gouvernement a donc donné le feu vert pour que la RTBF puisse

placer des publicités dans les interruptions naturelles de trois types de programmes : les émissions d'information, les émissions dramatiques et les émissions d'art lyrique.

En ce qui concerne les émissions d'information, cette "évolution" est pour l'A.T.A. totalement inacceptable : dès à présent, la RTBF pourrait ainsi légalement insérer des plages publicitaires entre les différents sujets de Strip-Tease, Au Nom de la Loi, etc.

On peut se demander quelle mouche a piqué nos dirigeants lors de la négociation du contrat de gestion de la RTBF !

Pourquoi autoriser les insertions publicitaires dans le domaine culturel (émissions dramatiques et émissions d'art lyrique) alors que les feuillets américains sont protégés de ce fléau ?

Les feuillets —américains ou non— ne sont pas prévus dans l'énumération, c'est pourquoi la RTBF n'a pas le droit d'y insérer des publicités, même dans les coupures naturelles.

PRUDENCE...

Dans l'édition du Soir du 5 novembre 1997, à l'occasion de la parution de son nouveau livre, "Une minute de silence", le journaliste de la RTBF, Hugues Le Paige, répond courageusement à une question de Dominique Legrand axée sur l'initiative de la RTBF : "...J'ai très peur de la démarche qui vient d'être entreprise en matière de coupure publicitaire. Chaque pas supplémentaire se généralise. On est parti du sponsoring et du bartering des émissions sportives parce qu'il fallait donner à une chaîne qui n'avait pas de moyens l'occasion d'avoir des magazines et

des émissions au plus bas prix. Depuis deux saisons, on glisse vers d'autres émissions. Les difficultés financières ne vont pas disparaître; le risque de prolonger la pratique des coupures publicitaires existe".

SILENCE RADIO... À LA TÉLÉ

Les journaux parlés radio de la RTBF ont annoncé les 6 (édition de 18H) et 7 (édition de 8H) novembre que RTL-TVi avait assigné le Service Public en justice, à propos de cette nouvelle pratique publicitaire.

Par contre, cette information n'a pas été diffusée dans les journaux télévisés de la même RTBF.

Le JT de 19H30 du 6 novembre proposait ce jour-là un reportage sur l'installation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, une occasion en or pour assurer une transition avec l'annonce de cette nouvelle.

Il est pour le moins significatif, sur ce type de problème, que la RTBF préfère informer ses auditeurs plutôt que ses téléspectateurs, alors que ces derniers sont davantage concernés par cette information.

JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE

Les plaidoiries du procès qui oppose RTL-TVi à la RTBF sont fixées au 15 décembre 1997. Ce qui veut dire que les téléspectateurs auront dû subir ce nouvel envahissement publicitaire probablement illégal pendant près de cinquante jours.

COUPURE NATURELLE ?

Le problème des coupures naturelles n'est pas nouveau et ne concerne pas uniquement la diffusion des feuillets. Pour rappel, depuis plus d'un an, la RTBF sépare artifi-

En France, aussi...

En France, on joue également avec l'esprit des réglementations...

• 1 : Les pages des programmes TV de la presse écrite classaient dans la rubrique "divertissement" l'émission de l'été 1997 présentée sur TF1 par Dave et programmée à 20H45, "SLC - Salut les chou-chou".

C'est faux. Il s'agit officiellement d'un "documentaire" !

L'année précédente, l'émission analogue présentée par Dave et Sheila était bien un divertissement. L'évolution ? Un changement de titre (avant, c'était "Salut les Copains"), la suppression de la coprésentatrice (la présentation en duo faisait show de variété) mais surtout la diffusion fortement accrue d'archives.

Pourquoi une telle évolution ? Cette nouvelle série de huit "documentaires" estivaux de variété a permis de comptabiliser 16 heures d'émissions, soit 13% du total des "œuvres" audiovisuelles françaises ou européennes inédites que TF1 doit programmer annuellement à une heure de grande écoute.

• 2 : Extraits d'une lettre de Stéphane Michau, parue dans le courrier des lecteurs du Monde du 8 juin 1997 :

"...La vision des deux versions (courte et longue) de La Reine Margot que Canal+ avait choisi de diffuser simultanément en 1996 était très instructive. La version "télé" de la Reine Margot diffusée le 18 mai 1997 sur France 2 n'ajoute rien en revanche à l'œuvre de Patrice Chéreau. Jacques Siclier pourra peut-être confirmer qu'il ne s'agissait là que de la version longue du film de Chéreau, gonflée artificiellement à trois heures par l'ajout d'un résumé de la première partie au début de la seconde —résumé qui n'a d'ailleurs de justification que si la diffusion des deux épisodes intervenait par exemple à une semaine d'intervalle.

En fait, on voit bien l'intérêt pour France 2 de diffuser cette version télé à la place du film proposé en salles : cette version permet l'introduction entre les deux parties d'un quart d'heure de publicité, ce que France 2 n'aurait pas pu faire avec le film original (on est sur une chaîne publique tout de même...). Nous devons donc manifester notre mépris face à ces méthodes peu dignes d'une télévision publique..."



ciellement l'annonce du sommaire du JT de la mi-journée (à 12H45) du déroulement du JT proprement dit (à 12H50), ce qui lui permet d'introduire, entre 12H46 et 12H49, une page météo... et de la publicité.

Suite à la plainte de l'A.T.A., la RTBF a dû abandonner le titre qu'elle donnait erronément à son JT : "Le 12H45".

Mais la question de savoir si la coupure du JT en deux entités était légale n'avait pas vraiment été tranchée par la Commission d'Ethique de la Publicité. Ces deux entités sont, d'une part, une courte émission de quelques secondes constituée par l'annonce du sommaire et, d'autre part, le développement de ces titres, le corps même du JT.

L'A.T.A. considère qu'on a créé une interruption, une coupure qui n'est pas naturelle entre ces deux parties du JT de la mi-journée. Si cette séparation artificielle en deux

parties était considérée comme naturelle, la jurisprudence permettrait, par exemple, de créer un JT étranger et un JT belge, ou un JT des faits divers et un JT de l'actualité politique... entrecoupés de publicité.

A nouveau l'on constatera l'ambiguïté des textes : le législateur omet de définir ce qu'il entend par coupure ou interruption "naturelle".

UN AVIS QUI TARDE À VENIR

Suite à notre plainte concernant ce JT de la mi-journée, la Commission d'Ethique de la Publicité a décidé, fin 1996, "de revenir ultérieurement, dans un avis, sur l'évolution perceptible qui mène à la fragmentation progressive des JT avec pour corollaire possible l'introduction de la publicité dans l'information". Ladite Commission n'a pas eu le temps... de tenir sa promesse. En effet, aujourd'hui, cette Commission n'existe plus juridiquement.

Le nouveau Conseil Supérieur de l'Audiovisuel qui a été installé le 6 novembre 1997, abrite désormais la structure qui lui succède, à savoir le "Collège de la Publicité". Celui-ci aurait tout intérêt à reprendre ce projet d'avis à émettre, et à élargir son objet à l'ensemble des émissions...

Nombre des membres de ce nouveau "Collège de la Publicité" connaissent très bien le dossier et pourront se mettre très vite à l'ouvrage, s'ils en ont la volonté. En effet, ils faisaient déjà partie de feu l'ancienne Commission d'Ethique de la Publicité ! Ainsi, on peut citer parmi ces "vétérans", pour ne reprendre que ceux qui seront "juge et partie" lorsqu'il sera peut-être question de ce dossier : Philippe Caufriez (Service de la promotion de la RTBF), Dan Cukier (membre du Conseil d'Administration de la RTBF), Pierre-Paul Vande Sande (RMB, régie publicitaire de la RTBF)...



Extrait du courrier des lecteurs du Soir du 4 novembre 1997, voici une lettre de Yahya Michot de 1030 Bruxelles :

"...Lors de la Marche Blanche du 20 octobre 1996, sur un panneau-mémorial reprenant les noms de tous les enfants disparus, la nom de Loubna avait été omis. Un oubli dû au pur hasard, entendit-on.

Un an après, le hasard semble continuer à bien faire les choses : dans l'émission télévisée que la RTBF a consacrée à l'évolution de la Belgique d'après la Marche blanche, on annonce des juifs, des catholiques, des protestants et des laïques mais aucun musulman, personne qui partagerait la foi de Loubna...

La raison avancée est claire : il s'agit d'une soirée réalisée en commun par les religions disposant d'émissions radiophoniques et télévisées sur les chaînes officielles.

La véritable question n'en demeure pas moins, alors : pourquoi les musulmans, deuxième communauté religieuse du pays (3,5% des habitants et contribuables, 1,2% des citoyens), pratiquant une religion officiellement reconnue depuis plus de vingt ans, n'ont-ils pas encore reçu un temps d'antenne pour des émissions religieuses musulmanes ? [...]"

Lu dans la presse

A propos de la manière dont les médias traitent l'enquête consacrée à un pasteur hongrois présumé coupable du meurtre de plusieurs personnes de sa famille.

LE LIGUEUR (5 novembre 1997)

Extraits de l'éditorial de Ghislaine Julémont, Secrétaire Général adjoint de la Ligue des familles et des jeunes foyers : "...Faits divers : étalage de crimes obscènes. Y en a marre. C'est à se demander quelle mouche virulente a piqué les journalistes pour qu'une telle pestilence éclate aujourd'hui dans la presse.

Depuis près de deux semaines, en effet, il ne se passe pas un jour sans que les agissements odieux d'un pasteur ne donnent lieu à des commentaires et tiennent la une de l'actualité... Nous, public de lecteurs, d'auditeurs ou de téléspectateurs... nous n'arrivons plus à nous faire respecter, et acceptons sans protester de nous voir ravalés au rang de voyeurs aux pulsions malsaines..."

LE SOIR (05/11/1997)

Extraits de l'interview de Hugues Le Paige, journaliste à la RTBF, à l'occasion de la sortie de son livre "Une minute de silence" :

"...Je n'ai jamais été contre l'utilisation du fait divers. Je suis de la vieille école : le fait divers en tant qu'éclairage de la société. Le ton et la manière dont on parle de Pandy, c'est tout sauf cela. On est dans la

"faitdiversification" et la "feuilletonnisation" totale de l'information... Les journalistes ne sont pas sans qualités mais ils donnent une information a-historique, comme si les événements n'avaient pas de racines".

Agenda

Mardi 18 novembre prochain, à 21H15 sur la Une de la RTBF (rediffusion le vendredi 21 novembre sur la Deux) : deuxième émission de "Contre-Pied" présentée par Jean-Claude Defossé.

L'A.T.A. trouve important qu'il existe un magazine qui analyse le fonctionnement des médias sur les antennes de la télévision de Service Public. Nous préférons attendre quelque peu, le temps que cette nouvelle émission "s'installe" pour l'analyser.

Sujet de la deuxième émission : Günter Wallraff, Anne Tristan, James Griffin, Marc Boulet... Tous ont deux choses en commun : ils sont journalistes et ont usurpé l'identité d'un autre, au nom de l'information et de la vérité. Dans la peau d'un Turc, d'un Noir, d'un Intouchable, d'un SDF, ils ont pratiqué le journalisme masqué. Sans lequel des pans entiers de notre société demeureraient dans l'ombre.

La télévision aussi tente de forcer la vérité. Elle utilise pour ce faire la caméra cachée, filmant à leur insu des pédophiles, des escrocs, des membres d'une secte.

Dans les deux cas, la limite est floue entre légalité et nécessité d'informer. Le journaliste se met-il hors-la-loi en recourant à ces méthodes ?

UN PROCÈS EN



Quelques membres de l'A.T.A. ont rencontré pendant près de trois heures, dans son atelier, Michel Olyff, deux mois après le fatidique vendredi noir de l'été ertébéen, le 8 août 1997, ce jour où, comme *Le Soir* titrait en couverture "...la RTBF a perdu son image".

Une décision du tribunal interdisait en effet à la RTBF de continuer à utiliser son emblème.

Il s'agit de la première interview que Michel Olyff donne personnellement sur ce sujet.

Pourquoi revenir sur cet événement ? Il ne manque pas d'importance pour les téléspectateurs qui, heure après heure, jour après jour, visualisent, même inconsciemment, le sigle de la RTBF créé par Michel Olyff en 1967 !

S'agit-il simplement d'un signe banal qui perturbe l'image de l'écran ? A quoi, à qui sert-il exactement ?

Ce signe visuel, ce sigle — ou cet emblème ? — a-t-il un sens ? Il en avait un, avant qu'il ne soit déformé. De là, la question : comment un Service Public peut-il déformer le sens de ce qui le représente visuellement quotidiennement auprès du public ? Quelle est la genèse de cette perte de sens ?

Ainsi, pour l'A.T.A., "l'affaire Olyff" est un exemple de plus qui permet de mieux définir ce que devrait être l'attitude au quotidien d'un Service Public de l'Audiovisuel.

Et l'expliquer longuement, comme nous allons en prendre le temps, est pour nous un véritable travail d'éducation aux médias "tous publics".

Le service juridique de la RTBF doit-il se comporter comme ses confrères de sociétés privées ? Dans un procès, y a-t-il une façon "service public" de se battre ? Nous allons comprendre (après, le mois dernier, vous avoir présenté les contrats pour le moins curieux que la RTBF faisait signer aux candidats de son émission "Pour la Gloire"), hélas, que la RTBF, face à un créateur qu'elle a lésé, agit avec cynisme et mauvaise foi. A nouveau, la perte de sens obscurcit le Service Public.

Enfin, les téléspectateurs ont intérêt à s'intéresser également à la manière dont la presse écrite traite de l'audiovisuel. Nous avons donc demandé à Michel Olyff de réagir à tout ce qui avait été écrit à propos du procès qu'il avait gagné : une "querelle ubuesque", une "pitoyable saga", "la farceuse affaire du logo" du "graphiste contestataire"...

Ces piques journalistiques contrastent avec l'avis de Frédéric Young publié dans *Le Soir* du 12 août 1997. Le Délégué Général de la Société Civile des Auteurs Multimédias (SCAM) y déclare : "...Dans un univers où tout devient objet de commerce et de manipulation technique, il est important qu'il y

ait une législation qui protège le public".

Benoit Goossens, Bernard Hennebert et Patrick Sénéart ont rencontré Michel Olyff, le 11 octobre 1997.

Celui-ci est non seulement le père de l'emblème de la RTBF, mais il a créé un nombre incroyable de signes qui peuplent l'univers visuel en Belgique et ailleurs, comme vous le démontreront les multiples illustrations que vous retrouverez au bas des pages du présent dossier.

HISTORIQUE

Le 5 août 1997, la RTBF était contrainte par le Tribunal de Première Instance de Bruxelles de cesser à partir de cette date toute utilisation, sous quelque forme que ce soit, de son nouvel emblème, sous peine d'une astreinte de 50.000 FB par emblème utilisé.

Michel Olyff, qui a créé en 1967 ce que l'on appelle régulièrement "l'oreille", voit ainsi confirmé officiellement, après trois années de procédure, le saccage effectué dans sa création par la RTBF. Le tribunal confirmera en effet que le nouvel emblème de la chaîne, tel qu'utilisé de puis 1994, était tellement éloigné de sa version première qu'il y avait atteinte à l'honneur et à la réputation de l'artiste.

L'effet du jugement est immédiat. Dès le vendredi 8 août, la RTBF

CÉLÈBRE PAR SES CRÉATIONS

Michel Olyff est diplômé de La Cambre en 1950. Dès 1948, il fait partie des "Ateliers du Marais" à Bruxelles avec notamment Olivier Strebelle et Pierre Alechinsky. Il réalisa de nombreuses affiches et gra-

vures pour le mouvement Cobra. Multidisciplinaire, ses créations vont de la signalisation de musées, en passant par un alphabet routier, de nombreux emblèmes pour des firmes commerciales ou des institutions culturelles belges et internationales, des conditionnements, des timbres-

poste... La liste des œuvres qui ont donné à Michel Olyff une renommée internationale dans le domaine du graphisme est encore fort longue. Voici quelques exemples qui vous démontreront que, sans connaître Michel Olyff, vous connaissez pourtant très bien ses réalisations.

EMBLÉMATIQUE!

retire de l'antenne toute image où l'emblème est susceptible d'apparaître : dans les bandes-annonces, en bas de l'écran durant le J.T., sur les micros des journalistes... La RTBF multiplie les prouesses technologiques pour éviter que l'emblème incriminé ne pointe le bout de son nez : des trucages électroniques sont utilisés pour cacher d'un rectangle blanc les micros porteurs du délit. Les images d'archives sont soigneusement sélectionnées ou recadrées pour être vierges de toute "oreille" litigieuse... Mais pour l'utilisation pléthorique de l'emblème en dehors de l'écran, l'exercice de cache-cache est bien plus délicat.

Via sa présence dans de nombreuses activités culturelles ou sportives, l'emblème de la RTBF est partout. On le retrouve sur les milliers de cassettes vidéos et de CD édités ou coproduits par elle. Les faire entièrement retirer de tous les rayons des magasins du royaume est impossible ! A la fête foraine de la Foire du Midi, l'emblème de Bruxelles Capitale comportant l'emblème illicite a bien été retiré des poteaux d'éclairage de l'important boulevard de la capitale... mais est toujours présent sur les petites affichettes des caisses des forains annonçant les journées à tarif réduit.

Acculé, Christian Druitte, nouvellement nommé Administrateur Général de la RTBF, arrivera finalement à régler cet héritage bien encombrant. Très rapidement, une convention est signée entre les deux parties : la RTBF disposera de six mois pour éliminer du circuit l'emblème contesté et utilisera celui issu d'un compromis sorti d'un placard où Jean-Louis Stalport l'avait placé deux ans auparavant. En contrepartie, Michel Olyff s'abstiendra de donner suite aux demandes d'astreintes.

Nous voulions savoir pourquoi une chaîne de service public avait adopté une attitude si méprisante vis-à-vis d'un créateur en détruisant son travail. Nous avons donc rencontré le graphiste auteur de la fameuse "oreille", Michel Olyff. Nous lui avons entre autre demandé ce qui l'avait amené à faire un procès à la RTBF, comment s'étaient déroulés les contacts avec la direction de la chaîne et ce qu'il reprochait exactement à l'emblème de septembre 1994. Et... pourquoi vaut-il mieux parler d'emblème plutôt que de logo !

- A.T.A. : Comment définiriez-vous un emblème ?

• **Michel Olyff** : L'emblème est le plus petit dénominateur commun d'une firme. C'est par cela qu'on la reconnaît. Pour sa création, chaque emblème a un cahier des charges et une histoire particulière. Pour la RTBF, le "pavillon de phonographe" représenté seul est un emblème. Et les lettres "RTBF" seules (des initiales et pas un mot) forment un "sigle".

On a parlé erronément du "logo de la RTBF". Un logo, c'est un mot qui est dessiné d'une manière originale pour ne pas ressembler au même mot qui pourrait se trouver ailleurs. Un exemple clair est le logo de "Coca-Cola". Le logo, ou logotype, est un mot ou un nom qui a été arrangé graphiquement pour être chargé d'une personnalité.

- Quelle est l'origine de l'emblème de la RTBF ?

• Quand j'ai créé cet emblème, je me suis fixé une espèce de scénario. Ou'est-ce que la radio ? Ou'est-ce qu'on utilise dans les studios ? Tout ce qui est enregistré tourne pour être émis : un disque sur une platine, les bandes magnétiques, les bobines de cinéma, etc. J'ai donc créé un disque (le "disque" blanc dans l'emblème) et une spirale (en noir) qui part de ce disque et qui va de plus en plus loin. Cette spirale s'interrompt lorsqu'on arrive à obtenir la forme du pavillon d'un phonographe, d'un instrument à vent.

Ce n'est donc ni une oreille, ni un œil, symboles de récepteur, mais bien un pavillon ou un cornet, symbole de l'émetteur.

- A quel moment vous êtes-vous rendu compte que votre emblème avait été modifié ?

• La première fois que j'ai vu le nouvel emblème, au début de septembre '94 en rentrant de vacances, c'était à l'écran. Et puis, très rapidement, un ami m'a envoyé un fax reprenant un article de presse expliquant qu'on avait "retouché le logo de Michel Olyff [...] à la fois oreille et œil" !

Imagique (la cellule graphique de la RTBF) a réalisé une première mouture. Quand il a fallu créer les déclinaisons pour ses chaînes radio, la RTBF a fait appel à une société parisienne, Gédéon, qui a modifié une nouvelle fois l'emblème déjà retouché par Imagique. N'ayant pas connaissance de la symbolique de l'émetteur représenté par un disque

et une spirale qui évolue, et le prenant pour une oreille ou un œil, ils l'ont complètement déformé.

- Comment avez-vous entamé vos démarches vis-à-vis de la chaîne ?

• Les trois années de discussions se sont faites par l'intermédiaire d'Alain Berenboom. Dans les années septante, il était l'avocat de ce qui s'appelait à l'époque la Chambre Belge des Graphistes. J'avais fait sa connaissance à cette époque. J'ai appris par après qu'il était le "spécialiste" du droit d'auteur en Belgique. Quand j'ai vu apparaître ce "truc" à l'écran, j'ai fait un brouillon de lettre que je lui ai envoyé. Je lui ai demandé s'il voulait bien voir si les termes que j'utilisais étaient les bons. Il a ajouté plusieurs textes de loi et j'ai envoyé cette lettre à la RTBF signée de mon nom. Le reste s'est déroulé par son intermédiaire.

- Comment se sont passés vos contacts avec l'Administrateur Général de la RTBF ?

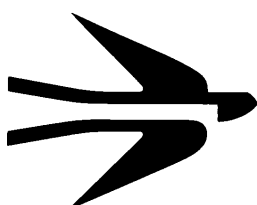
• A part le courrier que j'ai reçu pendant trois ans ainsi qu'une réunion que j'ai eue avec lui, ses avocats et les miens, je ne connaissais pas Jean-Louis Stalport. J'avais peut-être entendu son nom deux ou trois fois dans l'émission des Snuls. Quand j'ai envoyé un premier courrier, il m'a tout de suite répondu qu'en vertu des accords de Genève sur les droits d'auteur, il était tout à fait libre de modifier l'emblème.

Il m'a aussi dit que comme la RTBF l'avait depuis tellement longtemps qu'ils ont voulu le renouveler, qu'ils ne croyaient pas qu'il y avait encore des droits qui traînaient là-dessus. Il pensait que puisque la RTBF l'avait payé, elle pouvait en faire ce qu'elle voulait.

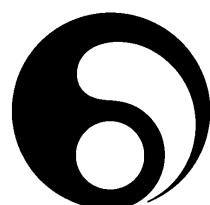
Et puis, Jean-Louis Stalport revenait avec le fait que j'avais déjà accepté des changements. Dans nos diverses discussions, j'avais eu le malheur de dire que j'avais déjà vu des déformations de mon emblème et que celles-là n'étaient pas graves. Je voulais dire que j'avais vu l'emblème dans un décor d'émission où on avait pris un virage à la scie sauteuse un petit peu trop rapidement dans une courbe et qu'ici et là, il y avait une petite bosse. Mais je savais que cet élément du décor volerait à la poubelle deux jours après. L'argument principal de l'Administrateur Général a toujours été : «Pourquoi réclamez-vous maintenant alors qu'il y a eu des transfor-



Le "Communiér" du Crédit Communal (1960)



Nouvelle hirondelle des Papeteries Haseldonckx (1969)



Nouvelle "corne d'abondance" pour la Loterie Nationale (1984)

mations successives et que vous n'avez rien dit ?».

Lorsqu'il a fallu ajouter les lettres RTB et BRT à l'emblème dans les années 70, c'est moi qui en fut chargé. Mais l'emblème en lui-même, le "pavillon de phonographe" n'a jamais changé. Dans les années 80, d'autres modifications ont été apportées par Jean Binon, qui m'avait demandé par personne interposée mes modèles pour travailler. Trois emblèmes ont été assemblés l'un dans l'autre. Mais une fois de plus, l'emblème a été respecté, sa forme n'a pas été modifiée. Comme j'étais d'accord avec l'usage que Jean Binon avait fait de l'emblème, je n'ai jamais réclamé.

Ils pouvaient en faire tous les montages, toutes les associations qu'ils voulaient. Du moment que la forme était respectée, il n'y avait pas de problème. Sauf s'ils le ridiculisent comme cela a été fait. Si dans un parking j'avais donné un grand coup de pied dans la portière de la voiture de Jean-Louis Stalport, il aurait vu qu'il y avait une bosse ! Il a fait une bosse dans mon emblème... et je l'ai vu tout de suite.

A plusieurs reprises il disait : «Pourquoi voulez-vous que cela fasse du tort à Michel Olyff puisque personne ne sait que c'est lui qui l'a dessiné ?». A la fin, il a même dit : «Olyff dit que c'est lui qui l'a créé ? Mais il ne l'a jamais prouvé !».

- Jean-Louis Stalport et vous-même étiez finalement parvenus à un compromis ?

• Quand il a vu que j'exigeais la restitution de l'ancien emblème, il m'a dit qu'on pouvait s'arranger : que la saison prochaine, il fallait changer tous les décors et qu'il pouvait me confier ce travail ! Tout ce que je demandais, c'est qu'on respecte la beauté de l'emblème dont j'ai la paternité. Ce qu'il cherchait, c'était temporiser, ne pas devoir tout changer.

A un moment, il a reconnu qu'il aurait quand même dû me demander mon avis. On a convenu à l'issue de cette réunion que j'allais, en collaboration avec Imagique, restituer à leur emblème ce que je contestais. Imagique devait prendre contact avec moi. Trois semaines ou un mois passent et je n'ai toujours pas de leurs nouvelles. J'ai téléphoné à Imagique en leur rappelant ce que Jean-Louis Stalport m'avait dit. Ils ont alors proposé un rendez-vous. On a travaillé ensemble sur place, chez Imagique.

Comme ils disaient qu'il fallait qu'un emblème évolue, j'ai accepté un compromis : conserver le rectangle. J'ai corrigé la forme de mon emblème et exigé le retour au disque blanc initial.

De son côté, Alain Berenboom a écrit à la RTBF en disant qu'à partir de maintenant ce serait ce logo-là qu'il fallait employer. Ou, sinon, retourner à l'ancienne version ou utiliser un nouvel emblème qui n'a rien à voir avec le mien.

A chaque courrier, le temps que

les avocats de Jean-Louis Stalport examinent notre demande, cela prenait plusieurs semaines...

- A quoi cela a-t-il abouti ?

• Il ne s'est rien passé. Jean-Louis Stalport se rendait bien compte que tout ce qu'il avait lancé avec l'emblème contesté devait être recommencé et de ce que cela coûterait.

Comme les tractations ont duré trois ans, on a compris que cela ne finirait jamais. Alors on a attaqué en justice. C'est un collaborateur d'Alain Berenboom, Maître Eric Jooris, qui a plaidé l'affaire.

- Le jugement du 5 août 1997 vous a finalement donné raison. Après le procès, comment se sont déroulés vos contacts avec Christian Druite, le nouvel Administrateur Général de la RTBF ?

• Les contacts ont été tout à fait différents. Cela c'est passé très correctement. Christian Druite héritant de cette situation difficile voulait que cela se déroule bien. Il a très gentiment écrit pour me remercier de ma compréhension. On a défini ensemble très ponctuellement les usages du nouvel emblème. C'est en fait celui que j'avais travaillé avec Imagique et que Jean-Louis Stalport avait refusé d'utiliser. Tout s'est arrangé dans un bon climat et avec une réelle compréhension.

- La RTBF est restée quelque temps sans emblème, mais un accord entre vous et la chaîne a finalement été conclu...

• On a eu huit jours de pourparlers pour organiser la suite, prévoir tous les délais d'abandon, et on a signé une convention.

Nous sommes tombés d'accord sur de nombreux points. Comme, par exemple, le fait que toutes les images d'archives de la RTBF où figure l'emblème contesté peuvent être utilisées, soit par elle, soit revendues ailleurs dans le monde. Si elle les a employées elle-même, c'est que ce sont des images importantes, et on ne peut couper l'humanité de ces renseignements. Tout a été envisagé dans ce sens là. De même, pour éviter des gaspillages, il a été décidé de ne pas détruire des T-shirts aux signes litigieux mais de les donner à des institutions caritatives.

- Téléoustique a écrit : "dans l'affaire, la RTBF aurait versé 4 millions et demi de francs pour dommages moraux". Selon vous, le public doit-il être informé de la partie financière du procès ?

• On avait décidé que tout serait confidentiel. Les journaux se sont

souvent trompés dans les chiffres.

- Ce jugement est-il important pour le milieu professionnel des graphistes ?

• Tout graphiste a rencontré ce genre de problème au moins une fois dans sa carrière professionnelle. Mais ce cas-ci était tellement marquant que j'ai aussi été encouragé par toute une série de graphistes qui trouvaient cela scandaleux.

Un service public qui bousille le travail d'un graphiste, c'était un cas exemplaire, il ne s'agissait pas de le louper. Je l'ai fait pour moi, mais surtout pour la profession.

Au tribunal

Voici un résumé du jugement du Tribunal de Première Instance de Bruxelles (audience publique du 5 août 1997 n°96/13.234/A).

FAIBLE DÉFENSE

La RTBF s'est défendue en prétendant que si elle n'avait pas consulté Michel Olyff pour modifier son logo, c'était, entre autres, parce que :

- l'auteur, lors des deux précédentes modifications, n'avait pas participé aux adaptations, donc qu'il avait cédé son droit d'adaptation;

- le logo ayant été créé sur commande, la RTBF était investie de tous les droits sur l'emblème (suivant la législation sur les dessins et modèles) et donc du droit patrimonial d'adapter l'emblème initial;

- selon le Ministre compétent d'alors (1994), l'emblème initial n'était pas dénaturé;

- selon un document reprenant l'avis de certaines personnes, le logo litigieux serait une réussite incontestable.

MAUVAISE FOI

Dans son jugement, le Tribunal a bien démontré que la RTBF était de mauvaise foi et qu'elle avait agi à la légère.

En effet, bien qu'il n'existe pas de trace d'un éventuel contrat écrit ou d'une convention conclue verbalement lors de la commande, Michel Olyff a prouvé que les modifications initiales apportées à son emblème se sont faites avec son accord. Le premier changement notable était l'adjonction des lettres RTB puis F. Il existe un document qui détaille de manière très précise la façon dont le logo doit être utilisé. L'auteur seul est encore capable d'expliquer la manière dont le F a été conçu et son témoignage a été avalisé par Robert Wangermée, administrateur général de l'époque.

Ensuite, le second changement (les déclinaisons des contours dans



Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique (1973)

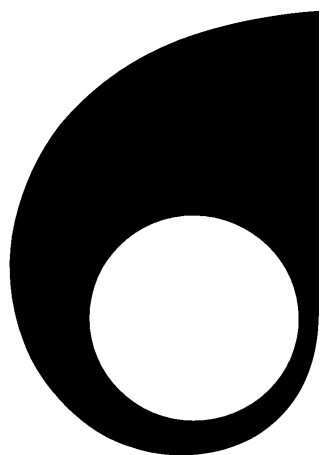


Ordre National des Avocats de Belgique (1979)



La Ligue des Familles (1978)

1967



Emblème créé en 1967 par Michel Olyff pour la Radiodiffusion-Télévision Belge

A l'origine ce signe est une spirale qui s'élargit vers l'extérieur et s'arrête verticalement au moment où elle évoque le pavillon d'un instrument à vent, celui du phonographe des origines, ou encore un cornet annonciateur. A partir d'un disque central (tout ce qui est enregistré tourne pour être émis), ce signe exprime la diffusion.



Dans les années '70, l'emblème se voit rajouter par Michel Olyff les lettres "RTB". La Communautarisation imposera plus tard le "F".



Dans les années '80, la taille de l'emblème est réduite à celle des lettres. Diverses déclinaisons seront réalisées, notamment pour les divers centres régionaux qui voient le jour, par différents graphistes, toujours dans le respect de l'emblème de Michel Olyff.

Dans tous ces cas, l'emblème en lui-même n'a subi aucune modification

1994



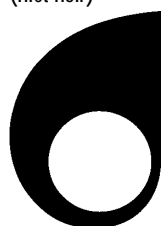
Versions du "nouveau logo" de septembre 1994

Il se pourrait que la mauvaise interprétation qui ait été faite de l'emblème original créé par Michel Olyff provienne de l'appellation familière qu'on lui a donné à la RTBF : "l'oreille" ou "l'œil". Imagique à Bruxelles (à gauche) et ensuite Gédéon à Paris (à droite) ont tracé des formes qui ne respectent plus l'idée de diffusion.

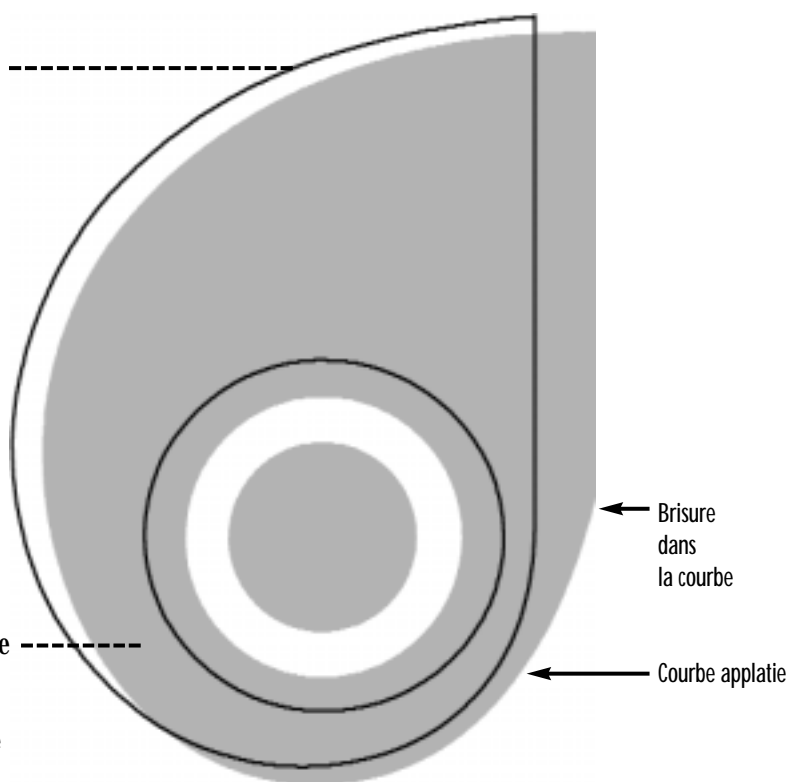


Visualisation des déformations de l'emblème de 1994 par rapport au modèle original créé par Michel Olyff

Contour original de Michel Olyff (filet noir)



Version contestée de 1994 (en gris) représentée ici en l'absence de son cadre



L'emblème de 1994 diffère au moins en quatre points de la création originale de 1967 :

- La couleur (bleu au lieu de noir).
- L'encastrement de l'emblème dans un rectangle qui en suit les contours.
- La substitution du cercle blanc par un anneau.
- La déformation substantielle de la courbe inférieure à l'endroit où, sur la droite de l'emblème, elle rejoint la verticale.



1997

Emblème utilisé pour la nouvelle saison de septembre 1997

Cet emblème, utilisé par la RTBF depuis le prononcé du Tribunal, est en fait le "compromis" que Jean-Louis Stalport avait remis en mai 1995.



les trois couleurs primaires) fut réalisé par le graphiste de la RTBF, Jean Binon, en suivant les directives de l'auteur. La forme de sa création n'était pas altérée par ces changements. Cela prouve que Michel Olyff n'a pas cédé ses droits.

Dans le logo retouché en 1994, l'intégrité du logo initial s'en trouvait altérée, ce qui est une atteinte à l'honneur et à la réputation de l'auteur. Il y avait, selon la loi de juin 1994 sur le droit d'auteur, violation du droit patrimonial d'adaptation dont l'auteur est titulaire.

D'autre part, concernant le propos du Ministre, ce dernier s'était en fait simplement contenté de répercuter la position de l'établissement dont il avait la tutelle, à savoir la RTBF...

Enfin, en ce qui concerne le document qui reprend l'avis positif de certaines personnes, ce sont en réalité les avis des agences de publicités qui s'occupent de la promotion et de la défense de l'image de marque de la RTBF !

DÉCISION

En conséquence, le Tribunal de Première Instance de Bruxelles a décidé :

- que le logo constituait une adaptation non autorisée du logo original par le demandeur;
- qu'il y avait violation du droit moral au respect de l'intégrité de son œuvre;
- la cessation sous quelque forme que ce soit sans autorisation (astreinte de 50.000 FB par utilisation).

Un gag médiatique ?

Différents articles parus dans la presse écrite nationale francophone, démontrent que des journalistes n'ont pas compris les enjeux que représentait le combat du créateur Michel Olyff.

Pourtant, nombre de journalistes sont aussi des auteurs, des artistes (livres, peintures...). Parce qu'ils sont

connus, on les (re)copie. Leurs travaux, leurs œuvres, sont souvent cités comme références. Que feraient-ils si l'on s'amusa à modifier leurs écrits sans leur en demander leur avis ?

Michel Olyff avoue avoir «été énervé par les termes employés, par certains titrages prenant à la rigolade la reconnaissance morale du travail d'un artiste. Dans bien des articles, il y a des erreurs d'appréciation et des fautes de terminologie, de termes graphiques».

Le Soir dans certains articles parle d'une "querelle ubuesque et disproportionnée", d'une "farceuse affaire", d'un "gag médiatique".

Pour Téléoustique, c'était une "histoire rocambolesque".

Pour Le Soir Illustré, il s'agissait également d'une "querelle ubuesque et disproportionnée".

Jacques Mercier, cité par Ciné-Télé-Revue, semblait penser que cette bataille juridique était une matière idéale pour rire. Faut-il prendre cette déclaration au premier degré ?

L'emblème est appelé erronément l'oreille ou la corne d'abondance par Le Soir, Pan, Le Soir Illustré, La Libre Belgique, Téléoustique, Le Vif/L'Express et Trends/Tendances.

Pour ce qui concerne l'aspect financier, la RTBF et Michel Olyff «avaient décidé que tout cela serait secret, que cela ne regardait personne». La presse écrite a enquêté. Selon Pan, cela "aura coûté près de 5 millions à la RTBF pour l'utilisation abusive". Pour La Libre Belgique, "la facture finale risquait d'atteindre la dizaine de milliards de francs". Téléoustique ? "La RTBF aurait versé 4.500.000 francs pour dommages moraux". De là sa question : "qu'est ce qui a réellement motivé Michel Olyff ? [...] les dommages et intérêts qu'il peut réclamer au civil ?".

Néanmoins, Michel Olyff reste positif : «J'ai été assez content qu'ils parlent du droit d'auteur. Je trouve remarquable qu'un "petit incident

graphique" puisse trouver sa place dans le contexte actuel de tous ces grands procès si douloureux».

C'est finalement un entretien de Frédéric Young réalisé par Didier Tellier et publié en page 2 du Soir du 12 août 1997 qui permet aux lecteurs de découvrir les vrais enjeux de ce procès. Le Délégué Général de la Société Civile des Auteurs multimédias (SCAM) y déclare : "...Dans la nouvelle loi sur le droit d'auteur, l'auteur bénéficie d'un droit économique à monnayer sur son travail, mais aussi de droits moraux. Ceux-ci concernent le moment de divulgation de l'œuvre, la reconnaissance de la paternité et —c'est ce qui intervient ici— le droit à l'intégrité de l'œuvre. Ce droit protège autant le public que l'auteur...

...Le logo modifié : quel travail d'écouler ! Cela traduit une méconnaissance de ce qu'est un travail d'artiste. Comme si un logo, c'était tout juste "un petit dessin". Il est dommage que la RTBF n'apparaisse pas plus sensible au respect et à l'encouragement de la véritable création artistique.

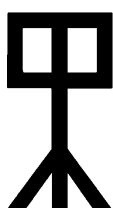
...Dans un univers où tout devient objet de commerce et de manipulation technique, il est important qu'il y ait une législation qui protège le public. Pour satisfaire les demandes des publicitaires, on a même inventé une machine qui accélère les films sans modifier la bande-son ! Il faut que notre société fasse respecter la notion d'œuvre, présentée au public dans son intégrité. Sinon on trichera tout le temps..."



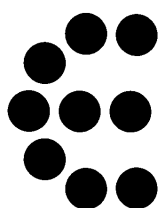
Timbre pour le cinquantième anniversaire du service public de la radiodiffusion (1980)



Cimenteries CBR (1971)



Société Philharmonique de Bruxelles (1959)



Europalia Festival biennal des arts (1969)

LES COULISSES D'UN DÉBAT

Le lundi 27 octobre 1997, j'étais invité en tant que secrétaire de l'A.T.A. à participer à l'Ecran Témoin de la RTBF.

Quelle innovation ! Pour la Communauté Française, du moins. Car j'avais déjà été invité à m'exprimer dans un "Ça se discute" de Jean-Luc Delarue sur France 2... A la RTBF, pendant près de quatre ans, plusieurs émissions des "Pieds dans le Plat" consacrées à l'audio-visuel avaient ignoré l'A.T.A. Lors de la discussion et du vote des nouvelles mutations de la RTBF et du CSA, aucun débat télévisé conséquent ne fut proposé (voir page 19).

Pour l'A.T.A., c'est donc une nouvelle aventure et, d'une certaine façon, une certaine "reconnaissance".

Le présentateur et producteur de l'émission, Paul Germain, mérite notre respect. En effet, il ne nous a pas tenu rancœur du fait que l'A.T.A. l'avait déjà remis en question dans notre mensuel, l'an dernier. Ni du fait que nous ayons récemment regretté que la première émission de la nouvelle saison de l'Ecran Témoin n'était pas en direct, contrairement à ce qui avait été annoncé, et qu'une bande annonce demandait aux téléspectateurs de poser leurs questions... alors que l'émission était déjà enregistrée.

PRÉPARATION EXEMPLAIRE

Mon expérience démontre qu'il est possible d'être invité à l'Ecran Témoin sans faire du lobbying, ni être pistonné.

Dans le communiqué qui présentait la nouvelle saison, j'avais découvert qu'un Ecran Témoin serait consacré à la violence à la télévision. J'ai envoyé, le 3 septembre 1997, un simple courrier qui rassemblait les dossiers et articles que nous avions publiés sur ce sujet. C'est tout...

Paul Germain a transmis cette documentation à l'une de ses chargées de recherche, Kita Bauchet, qui a fait elle-même le voyage Liège-Bruxelles pour venir s'informer de notre démarche, le 10 octobre 1997. L'entretien fut serré et a duré près de deux heures et demi. Cette expérience personnelle me donne à penser qu'un travail de préparation sérieux sous-tend la réalisation du débat mythique du lundi soir.

Notre interlocutrice nous a clairement dit qu'il y avait peu de chance que nous soyons invités. C'est donc avec étonnement que nous avons appris, une semaine avant l'émission, que l'A.T.A. faisait finalement partie du panel des invités de l'Ecran Témoin du 27 octobre. Au cours de l'entretien téléphonique annonciateur de la bonne nouvelle, les conditions matérielles du déroulement de ce débat nous furent clairement signalées (un vrai travail de pro !):

- 1° : le débat ne serait pas en direct. Il serait enregistré, le jour



même, vers 20H15, au moment où commence la diffusion du film sur antenne. La raison invoquée est la longueur du film Pulp Fiction et le fait que le public serait composé principalement de jeunes qui ne doivent pas aller dormir trop tard.

- 2° : contrairement aux cinq autres invités "professionnels" qui seraient attablés avec Paul Germain, je serais installé avec Dominique Blondeel, qui représente une association de parents (la FAPEO), dans le public. En somme, les représentants du public se trouvaient... dans le public. Logique et symbolique à la fois.

AU NOM DE L'A.T.A.

Au cours de la réunion hebdomadaire de l'A.T.A., notre équipe discutait longuement des positions que je devais prendre au nom de notre association en public sur ce sujet épineux.

- 1° : Ce n'est pas la violence mais bien la violence gratuite qu'il faut combattre.

- 2° : Nous demandons que la RTBF, RTL-TVi, Canal+ Belgique et les télévisions communautaires adoptent la signalétique antiviolence qui est utilisée par les chaînes françaises depuis près d'un an. Il s'agit là d'une information utile qui permet aux usagers de connaître les ingrédients de ce qu'ils vont regarder. La présence de ce sigle est une information qui permet à quiconque qui la voit de prendre une distance par rapport au programme qu'il va regarder. La présence même de la signalétique est donc une phase d'éducation au média.

- 3° : Nous ne demandons pas que certaines œuvres doivent passer en fin de soirée. Cette mesure est inefficace puisque les jeunes disposent de plus en plus souvent d'une télévision dans leur chambre, peuvent magnétoscoper, louer des cassettes, etc.

- 4° : Nous nous opposons à la puce antiviolence américaine qui sera peut-être, un jour, importée en Europe : cette puce placée dans les postes de télévision permet d'empêcher mécaniquement la diffusion des programmes classés violents, érotiques, etc. Conséquence : les parents sont déresponsabilisés et peuvent laisser les enfants regarder seuls la télévision qui devient la nounou du foyer. Les chaînes de télévision n'ont plus aucun scrupule à diffuser des programmes pleins de violence gratuite puisque les parents peuvent empêcher leurs enfants de regarder.

- 5° : Nous prônons une généralisation de l'éducation aux médias. Depuis plusieurs années, un poste de 10 millions non indexés est affecté à

cette tâche, ce qui est ridicule. Conséquence : 90% des élèves et 90% des enseignants n'ont aucune formation à l'éducation aux médias. D'autre part, nous soutenons une éducation aux médias "pédagogie des enjeux" (expliquer, par exemple, les conséquences de la publicité sur le contenu des programmes) plutôt qu'une éducation aux médias "encyclopédique" qui se pratique davantage (expliquer, par exemple, combien coûte la fabrication d'une publicité).

- 6° : Nous espérons que l'un des projets de Gérard Lovérius (Directeur de la télévision, RTBF) pourra se concrétiser très prochainement : un journal télévisé pour les enfants.

DANS LES CONDITIONS DU DIRECT...

Le 27 octobre 1997, au Centre de la RTBF Liège, les invités sont accueillis une heure avant le début de l'émission. Le cérémonial est le même, semaine après semaine. Comme le publie le mensuel "Alternative Libertaire" de novembre 1997, à propos de l'Ecran Témoin sur l'insoumission auquel il consacre de nombreuses pages (Alternative Libertaire, Boite Postale 103 - 1050 Bruxelles 1050 Ixelles 1) : "...La journaliste qui a préparé le dossier nous accueille avec gentillesse et nous invite à prendre place dans un petit salon-bar où on nous sert boissons à volonté et des plateaux de sandwiches-petits-fours toutes les trois minutes. On nous gave. On s'enfonce dans de profonds fauteuils en cuir et on attend..." Ensuite, on passe au maquillage et on se retrouve au studio où nous saluons Paul Germain.

Pour moi, le débat sera une improvisation totale. Le meneur de débat ne m'a donné aucune indication préalable sur son déroulement. Jean-Luc Delarue pratique de même. Ce n'est pas nécessairement une mauvaise solution mais ce n'est pas ainsi qu'on détresse les invités !

Le débat est enregistré. Se déroule-t-il dans les conditions du direct, comme on le laissait croire naguère ? Pas tout-à-fait... Ce soir-là, Paul Germain commence par donner la parole à Henry Ingberg qui représente la Communauté Française. Celui-ci détaille trop longuement les résultats de l'enquête "La violence à la télévision", selon Paul Germain qui l'interrompt et demande qu'on recommence une seconde prise. Celle-ci sera la bonne.

UN DÉBAT-ALIBI ?

"Pulp Fiction" est un film qui passerait après 22H30 en France.

«Sa diffusion vers 20H10 est une

L'ÉCRAN TÉMOIN

première en Europe et cela nous interpelle» nous a indiqué au téléphone François Hurard, le Chef de service des Programmes du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel Français. Notre interlocuteur nous signale qu'il souhaite être très attentif à cette programmation de la RTBF.

Nous lui signalons que la RTBF justifie la programmation en premier rideau de Pulp Fiction par le fait qu'il servira d'introduction au débat sur la violence à la télévision. Le "hic", c'est que, comme le débat sera enregistré au moment même où le film sera diffusé sur antenne, les invités débattront sans l'avoir nécessairement vu et donc, qu'il n'en sera pas question dans leurs échanges. D'autre part, les jeunes qui participent au débat auraient très bien pu aller dormir un peu plus tard que d'habitude, puisqu'ils étaient dans leur semaine de congé de Toussaint...

Si la RTBF avait vraiment voulu réaliser une expérience d'éducation aux médias auprès de ses téléspectateurs, il lui suffisait de changer, pour un soir, ses habitudes. Commencer par le débat et poursuivre, en deuxième partie de soirée, par la diffusion du film. Ainsi, comme le dirait le professeur Friedman, le débat aurait permis au public de prendre une distance par rapport à la projection de Pulp Fiction.

Après l'enregistrement de l'Ecran Témoin, j'ai émis cette réflexion à Paul Germain qui m'a expliqué que ce scénario fut également le sien, mais que la direction de la RTBF ne l'avait pas accepté. Alors, le débat sur la violence à la télévision, rien qu'un prétexte pour diffuser à une heure de grande écoute l'œuvre de Tarantino ?

Les sondages montrent que de très nombreuses personnes auront vu le film sans suivre le débat :

- Le film Pulp Fiction (sur la Une et la Deux) : 435.900 téléspectateurs. La diffusion du film occupe la 11^{ème} place du CIM pour cette semaine-là.

- Le débat "La violence à la télévision" (uniquement sur la Une) : 89.700 (à cause de la durée inhabituelle du film, la diffusion du débat a commencé très tard : vers 23H).

Le lundi soir, environ 80% des personnes qui ont suivi le film n'ont pas regardé le débat.

Pourquoi la direction de la RTBF n'a-t-elle pas pris le risque de commencer la soirée par le débat ? Par peur de faire fuir le public ? Quand le débat intéresse les gens, ils ne zappent pas. Ne ferait-on pas assez confiance aux téléspectateurs ?

Il y a probablement une erreur de programmation : si le débat avait précédé le film, Pulp Fiction aurait commencé à une heure raisonnable et le public l'aurait sans doute

regardé jusqu'au bout. Par contre, démarrer un débat vers 23 heures, c'est perdre à coup sûr les 3/4 de son public ! Ce qui s'est vérifié ce 27 octobre.

Pour être exhaustif, il faut signaler que la rediffusion du débat, le mardi 28 octobre 1997 à 14H30 a été regardé par 23.324 téléspectateurs.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des téléspectateurs qui ont magnétoscopé l'émission, et les enseignants furent probablement nombreux à le faire pour cette édition de l'Ecran Témoin.

LES QUESTIONS

Dominique Blondeel (de la FAPEO) et moi-même étions installés dans le public. De loin, nous contemplions le profil de Paul Germain... qui donc ne nous voyait pas facilement. Ceci rendait nos interventions beaucoup plus complexes que celles des autres invités qu'il voyait discourir. En effet, ceux-ci pouvaient facilement faire comprendre à l'animateur lorsqu'ils voulaient intervenir. Il n'en est pas de même pour les intervenants parmi le public.

De temps en temps, Paul Germain se retournait et nous posait à brûle-pourpoint ses questions. Et nos réponses devaient fuser instantanément. L'exercice est encore plus compliqué qu'un examen universitaire car on ne peut même pas attendre quelques instants avant de démarrer sa réponse...

Cette scénographie du débat a un inconvénient : elle ne nous permettait pas vraiment de participer au dialogue qui se déroulait entre les invités qui sont autour de la table.

Néanmoins, il faut reconnaître que Paul Germain m'a interrogé plusieurs fois et m'a posé des questions utiles.

COMME UN MICRO-TROTTOIR

Une chose m'a gêné dans le déroulement de cet Ecran Témoin, une "bonne idée" qui finalement n'en était pas une : donner la parole aux jeunes...

Ils étaient si spontanés qu'ils ont certainement fait mouche dans les foyers qui ont suivi le débat. C'est normal : on croit plus facilement des témoignages vécus que des résultats d'enquêtes.

Or, l'enquête réalisée par la Communauté Française se base sur

une méthodologie rigoureuse : 432 adolescents de 12 à 16 ans ont été interrogés. L'échantillon est représentatif au niveau du sexe, du domicile, du type d'enseignement...

Ce qui n'est pas vraiment le cas des jeunes invités sur le plateau. De plus, les déclarations de ces derniers n'étaient pas spontanées. Paul Germain connaissait les films qu'ils aimaient, ce qu'ils pensaient de la violence.

Et surtout, il importe de savoir s'ils répondaient honnêtement ce qu'ils pensaient, ou bien adaptaient-ils leurs déclarations en pensant à leurs copains d'écoles ou leurs profs qui les regardaient... L'un d'entre eux a déclaré que ses parents n'influençaient pas ses choix télévisés. Il m'est revenu que ses parents qui assistaient à l'enregistrement affirmèrent exactement le contraire... Qui dit vrai ?

Voilà pourquoi je compare ce dialogue des jeunes avec Paul Germain à une sorte de micro-trottoir peu fiable. Hélas, les déclarations de ces jeunes ont probablement mieux passé à l'écran que les chiffres cités par Henri Ingberg !

Il ne s'agit pas d'un détail. Personnellement, je basais une partie importante de mon argumentation pour tenter de convaincre la RTBF d'adopter la signalétique française en disant qu'un nombre important de parents veulent accompagner leurs enfants dans leurs consommations TV. Pour ceux-ci, la signalétique est indispensable. Elle leur permet de découvrir la teneur du programme qui va commencer.

Selon l'enquête réalisée par la Communauté Française, il y a effectivement une majorité de parents qui interdisent à leurs enfants de regarder des films à cause de la violence. Or, c'est l'écho inverse qui se dégage des témoignages des enfants sur le plateau...

Et plusieurs spécialistes invités à débattre saluèrent assez démagogiquement la pertinence des avis des jeunes, ce qui renforça probablement encore davantage l'impact de leurs déclarations auprès des téléspectateurs...

Bon sang, que ce reportage sur les coulisses de l'Ecran Témoin ressemble étrangement à un cours d'éducation aux médias !

Bernard HENNEBERT

Humblement

PAUL GERMAIN RÉPOND AU COURRIER

L'Ecran Témoin est certainement un cadeau empoisonné pour le journaliste qui l'anime, chaque semaine.

Il s'agit de choisir les bons invités et réussir à ce qu'ils viennent sur le plateau, en direct, le lundi, souvent

tard le soir, au Centre de la RTBF Liège. Et ensuite, il convient de leur poser les bonnes questions.

Chaque thème abordé concerne un microcosme de la société. Il n'est pas évident de pouvoir aisément y détecter les rapports de forces, les "familles de pensée"... D'autant plus que certaines ont davantage que d'autres pignon sur rue, grâce à la

célebrité, l'argent ou les relations. Il faut avoir le temps de débusquer les autres. Et puis, ceux qui ont déjà l'habitude d'être invités à la télévision risquent de mieux s'exprimer. Est-ce profitable aux autres de relever le défi ? Il est clair que l'exercice démocratique de la parole est complexe.

Paul Germain réunissait le

monde du théâtre sur son plateau du 29 septembre 1997. Un des membres de l'A.T.A., qui connaît bien le milieu théâtral, a analysé sa prestation et lui a écrit une longue lettre critique. Paul Germain lui a répondu. En toute fragilité et modestie. Le dialogue est possible.

Leur publication, ci-dessous, favorisera sans doute une découverte plus approfondie des enjeux de l'Écran Témoin. Elle permettra peut-être à nos lecteurs d'assister désormais avec un recul plus grand au célèbre débat du lundi soir de la RTBF.

On peut, enfin, également se dire que cela doit être extraordinaire d'être un journaliste TV et de recevoir ainsi des lettres d'une telle densité. Leur lecture doit permettre à leur destinataire de se remettre en question continuellement et ainsi de progresser sans cesse dans la maturation de leur métier. La télévision a également des aspects merveilleux...

Bruxelles, le 1er octobre 1997

Monsieur,

Journaliste de formation et travaillant, depuis quelques années, pour un théâtre, qui bénéficie depuis peu d'un contrat-programme, je me permets de vous faire part de ma critique personnelle concernant l'émission Écran Témoin de ce lundi 29 septembre consacrée au théâtre.

Tout d'abord, félicitations pour votre première mise en scène avec des professionnels.

Vous avez pu vous rendre compte de la difficulté de l'ouvrage.

Tout en reconnaissant vos qualités de journaliste et votre façon franche d'aborder les sujets, je pense que vous n'étiez pas assez préparé à la chose. Apparemment vous n'avez pas montré que vous connaissiez le "monde du théâtre", ni ce qui se passe avant et après (au contraire de l'ici et maintenant cité dans votre émission) la représentation. Là où règne l'autre réalité, celle de la vie de tous les jours. Celle de la création, administrative et artistique, celle des problèmes humains, sociaux, et autres.

Peut-être auriez-vous dû effectuer un travail préparatoire plus important, partager quelques jours la vie d'interprètes, prendre le temps de faire votre métier.

Vous avez été mené, dupé par plus fort, plus expérimenté que vous en ce qui concerne le jeu devant spectateurs. Cela partait dans tous les sens, votre gestion - inexistante - du débat ne fut pas à la hauteur de ce qu'elle aurait pu être. Vos acteurs ont pris le dessus. Mais, peut-être était-ce votre but : les laisser jouer à leur façon, les titiller juste un peu pour voir le résultat; leur donner la place à ces demandeurs de représentations pour leur montrer de quoi ils étaient (in)capables; vous moquer de ces soi-disant professionnels de la scène. Mais, j'espère que ce n'était pas le cas.

Les nombreuses tensions, mécontentements, ... qui existent entre eux, envers les autres et

peut-être envers eux-mêmes, pourraient faire l'objet de plusieurs émissions, tellement le sujet est vaste. Il aurait peut-être fallu en rester à un sujet précis. (D)énoncer clairement le propos, reprendre à zéro et essayer de comprendre ensemble, d'expliquer la chose.

Malheureusement ce n'était pas une émission pour néophyte. Beaucoup de chose ont été incomprises des téléspectateurs non habitués au jargon théâtral des professionnels du théâtre, mais à ce que les acteurs donnent le meilleur d'eux-mêmes ou encore aux stéréotypes qui collent au théâtre.

Vous-même avez reconnu que vous ne compreniez pas tout ce qui se disait (suite à un propos d'Armand Delcampe).

Ce qui a marqué certains esprits, avides de sensationnalismes, ce sont les attaques envers :

- l'actuel Ministre de la Culture et de l'Éducation permanente qui se vante de préférer le football (bien que cela soit une forme dérivée de théâtre) au théâtre. Conséquence, les adeptes de football ont dû se sentir attaqués et défendre Charles Picqué contre ces "intellectuels, ces fils à papa,..." (les clichés réapparaissent);

- la RTBF et plus spécialement sa politique de diffusion et d'accès à l'antenne (publique rappelons-le) des professionnels du théâtre et de leur art.

Mais, ces deux sujets ne sont que des causes de la situation actuelle dans laquelle se meut la culture.

Lorsque la RTBF fut attaquée vous n'avez pas su la défendre. Il est vrai que rien de correct n'est réalisé pour donner envie aux gens de se rendre au théâtre. Et rares sont les informations diffusées quant à la réalité théâtrale.

Ces faits ne feront que ternir l'image de la RTBF et celle du théâtre en général.

Après vous être fait remettre en place par Armand Delcampe et dirigé vers un sujet bateau, en réponse à l'une de vos questions mal agencée sur le montant de ce qu'il reçoit comme subvention, vous n'avez plus osé parler chiffres, ni de quoi que ce soit de concret, d'ailleurs.

Vos invités n'étaient représentatifs que d'une partie de la profession, que de ce que l'on appelle le théâtre bourgeois, le théâtre qui ne dérange pas, qui ne revendique rien ou qui n'ose pas. Au contraire de ce qui se passe en France, ce n'est sûrement pas eux qui descendraient dans la rue pour défendre une quelconque cause, comme par exemple celle des sans-papiers, ou encore des grévistes et autres laissés pour compte des pouvoirs publics. Ils ne dérangent pas les pouvoirs publics qui n'ont aucune politique culturelle globale et qui se frottent les mains de cette absence de solidarité de la profession. C'est la gestion

économique de la chose qui prime, c'est le règne d'une politique de clientélisme.

De plus, vos invités ont beaucoup attaqué le représentant de la Communauté française (lui avez-vous demandé comment il était arrivé à ce poste), mais ils devraient d'abord balayer devant leur porte. Michel Bogen, par exemple, ne demande rien à personne. Il a créé son théâtre sans aides publiques, il met sur pied une centrale d'information et de réservation centrale avec le TIB (Office du tourisme de Bruxelles) et, de plus, la Communauté française pense lui octroyer des subsides pour l'engagement d'acteurs (le public subsidie le privé !). Mais, avez-vous déjà examiné le genre de contrat qu'il propose aux artistes jouant chez lui ? Rien que le nom de son théâtre mériterait aussi une étude.

Peut-être avez-vous choisi vos principaux invités sur base des publicités, diffusées sur la RTBF, pour l'Atelier théâtral, Le Public, le Festival de Spa. Mais vous avez oublié les autres, ceux qui se battent quotidiennement pour exercer leur métier, ceux qui n'ont pas accès à vos studios, ceux qui revendiquent, ceux qui enseignent, ceux qui dérangent, ceux qui travaillent dans des lieux plus discrets... De plus, vous avez oublié la génération (celle des 30-40 ans) située entre celles présentes.

Et puis, dans un théâtre, il n'y a pas que les interprètes et le metteur en scène : de nombreux autres artistes et intervenants, les non-vus, travaillent aussi au service de la représentation.

En espérant avoir pu vous être utile, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

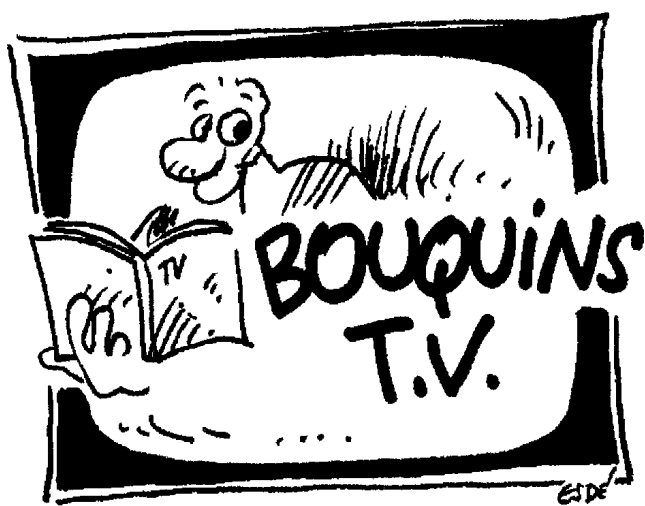
La réponse

Paul Germain répond
le 23 octobre 1997

Cher Monsieur, j'ai lu attentivement votre courrier. Vous avez raison, le débat sur les comédiens allait dans tous les sens. Un peu comme votre lettre à laquelle, vous le comprendrez, je ne répondrai pas point par point.

Beaucoup de vos critiques sont fondées. Je suis le premier à me remettre en question et à vous accorder que ce débat n'était pas parfait. Le problème, c'est qu'il y a tellement peu d'émissions consacrées au théâtre que beaucoup, et sans doute vous, attendaient sans doute trop de cette discussion télévisée.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à l'Écran Témoin et vous prie de recevoir, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



“LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION”

Ministère de la Communauté française

0800/ 20.000 : c'est le numéro vert de la Communauté française que vous pouvez appeler gratuitement pour recevoir tout aussi gratuitement la brochure “La violence à la télévision”.

En stock : 40.000 exemplaires destinés aux télé-spectateurs qui en feront la demande mais également aux professeurs de morale ou de français, aux centres de jeunes, etc.

En une dizaine de jours, week-end de la Toussaint inclus, cela a démarré très fort : près de 6.000 demandes !

DES LIMITES

Les limites du contenu de cette brochure sont les mêmes que celles que l'on peut constater dans la plupart des travaux réalisés jusqu'à présent en Communauté française, sous la bannière de l'éducation aux médias. Le travail de sensibilisation est utile mais il ne couvre que la moitié du chemin. En effet, le chapitre “Recherche et essais de solution” n'est pas assez pointu et risque de cantonner ses lecteurs dans une attitude passive.

Lorsqu'il referme la brochure, le lecteur peut soit zapper, soit regarder avec un certain recul les émissions violentes. Jamais, on ne lui propose des pistes concrètes à partir desquelles il pourra se battre pour contraindre les chaînes à rectifier leur tir. N'est-ce pas là une attitude citoyenne oubliée ?

Ainsi, si la description du fonctionnement de la signalétique en France est tout-à-fait exacte, les auteurs n'expliquent pas comment les acteurs de notre Communauté française la perçoivent : RTL TVi est d'accord d'adapter son usage chez nous si les autres chaînes sont d'accord, et la RTBF, apparemment, n'en veut pas.

On a l'impression que les auteurs ont envie d'épargner nos chaînes, ce qui mène à de petits mensonges par omission... Par exemple, la brochure explique : “En Belgique, la chaîne à péage Canal+ Belgique a une signalétique propre qui n'apparaît pas à l'écran mais dans son magazine d'information”. La réalité est plus complexe. Canal+ Belgique présentait bien sa signalétique à l'antenne jusqu'à ce qu'elle change récemment son “habillage”. Il y a donc eu une régression qui n'était pas mentionnée dans le texte de la brochure.

A propos du contrôle de la manière dont nos chaînes ont respecté ou non le code de déontologie qu'elles ont signé, la brochure signale simplement qu'en novembre 1996, “la Communauté française a procédé à une première évaluation dans le cadre d'une audition publique”. Pourquoi les lecteurs n'ont-ils pas le droit de savoir comment s'est passé cette audition publique ? Ils ne peuvent pas être mis au courant du fait qu'il n'y avait aucun poste de télévision dans les belles salles de l'hôtel Métropole pour qu'on puisse être vraiment concret en diffusant, par exemple, certains extraits télévisés particulièrement accablants ? Pourtant, les personnes qui ont réalisé la brochure participaient à cette journée. Sont-elles amnésiques ?

Et pourquoi les auteurs n'ont-ils pas rappelé les promesses faites publiquement, ce jour-là, par les directeurs de chaînes ? Et pourquoi ne mentionnent-ils pas qu'un an après, elles sont toujours lettre morte ? Jean-Charles de Keyser, pour RTL TVi, voulait s'inscrire dans «un processus d'éducation scolaire et parental à la TV». «Nous sommes prêt, avait-il déclaré, à inculquer auprès des étudiants les armes indispensables pour faire la différence entre réalité et fiction...». Il a également présenté un autre projet qu'il n'a toujours pas été concrétisé, à l'heure actuelle. S'adressant à l'ensemble des personnes présentes ce jour-là, il déclarait : «Je suis prêt à mettre sur pied une rencontre annuelle pour vous expliquer si oui, ou non, nous pouvons répondre à vos souhaits. Le moment idéal serait l'époque où l'on prépare les grilles de l'année suivante».

Pour la RTBF, Gérard Lovérius proposa deux priorités avec un point d'interrogation financier au niveau de leur concrétisation : mettre en place un débat régulier avec les parents et les enfants pour parler de télévision et, d'autre part, réaliser un journal télévisé pour les enfants. Aujourd'hui, Gérard Lovérius ne parle plus de ces deux projets. Serait-il indécent, dans une brochure publiée par la Communauté française, qu'on stigmatise tout cela ? Pourquoi tout devient-il vague et approximatif dès qu'on aborde ce qui se passe chez nous ?

Et ce fameux code de déontologie... Pourquoi simplement citer ses principes... mais omettre, par exemple, de relayer ce qu'en pensent les réalisateurs de la RTBF, dans leur bulletin publié le 4 février 1997 : “...un code déontologique a été signé par la RTBF, il y a près de trois ans déjà, et la plupart des membres du personnel et de la hiérarchie en ignorent jusqu'à l'existence... La majorité d'entre vous considérera sans doute à sa lecture que tout ça ne va pas très loin et reste du domaine des bonnes intentions. Et dans ce domaine, comme chacun sait : sous les pavés...l'enfer !”.

J'ai relu trois fois la brochure... et je dois bien constater qu'on parle vraiment de tout - et souvent très bien - sauf des associations de télé-spectateurs. Pourtant ces dernières citent souvent les adresses des centres d'éducation aux médias ! Il n'y a pas de réciproque. Leurs actions ne sont pas en compétition mais bien complémentaires.

Manque de place ? Plutôt que de consacrer une page entière à citer les titres d'une vingtaine de films violents disponibles à la Médiathèque de la Communauté Française, il aurait peut-être été plus utile de diffuser des adresses où les lecteurs pourraient rencontrer des personnes qui leur apprendraient comment s'opposer aux dysfonctionnements des chaînes de télévision... En éducation aux médias, on en est encore au stade où la direction de l'école interdirait à un enseignant d'inviter un représentant d'Amnesty International ou de Greenpeace.

TROP ACADÉMIQUE

Lors de la conférence de presse qui lançait la brochure, Henry Ingberg, le Secrétaire Général de la Communauté française, a enfin reconnu, non sans un certain courage : la fameuse réunion d'éva-

Même si certains aspects de cette brochure sont critiquables, nous vous conseillons vivement de l'acquérir.

“La violence à la télévision”, en 80 pages, pose de façon nuancée le problème et élargit sa réflexion à une première initiation aux médias. Le tout est écrit dans un langage accessible. La mise en page est colorée : certains la trouveront “jeune” et vive, d'autres la considéreront démagogique, très “cliché” ados.

Cette publication est éditée par la Communauté française en collaboration avec l'hebdomadaire Le Vif/L'Express qui propose, en complément, dans son numéro daté du 24 octobre 1997, une vaste enquête dont les données principales sont reprises dans la brochure.

JUGE ET PARTIE...

La brochure et l'enquête ont été réalisées en collaboration avec la RTBF. Quelque soit la qualité des travaux réalisés, ceci pose, me semble-t-il, un réel problème déontologique. Cette opération radiographique l'ensemble des chaînes de notre communauté et l'une d'entre-elles est partie prenante de l'organisation du travail. Il n'y a certainement pas eu de triche... mais on ne peut s'empêcher de sourire en découvrant que l'enquête conclut que la RTBF est la chaîne la moins violente de notre Communauté. On peut donc comprendre aisément que la RTBF organise un Ecran Témoin autour de la sortie de la brochure et que la violente RTL TVi n'en fasse pas de même. Dommage pour le public de la Chaîne Privée qui aurait bien besoin de lire cette brochure.

Et je m'étonne que mes confrères de la presse écrite n'aient pas posé ce problème déontologique dans leurs comptes-rendus.

luation de l'année dernière... "après coup, c'était une rencontre trop académique par rapport à ce que l'on pouvait espérer". Il a laissé entendre que d'autres rendez-vous d'évaluation, "d'interpellation", seraient probablement programmés. Nous lui conseillons de prévoir une installation vidéo... Et de sensibiliser le vaste public à témoigner... Et de ne donner la parole aux institutionnels qu'à la fin de la réunion, avec, après, un ultime droit de réplique au public. Qu'on en finisse, une fois pour toute, avec ces colloques où l'on prévoit trop d'intervenants professionnels — cela fait une belle affiche ! — qui ont préparé leur petit texte... Et puis l'on se rend compte qu'il ne reste plus que quelques minutes pour donner la

parole au public.

POURQUOI TANT DE COLLOQUES ?

En cas de non respect du code de déontologie, aucune sanction n'est prévue à l'encontre des chaînes. C'est bien belge, tout cela ! A quand, une marche blanche pour l'audiovisuel... Voilà pourquoi la Communauté française tient tellement à faire illusion et tente à tout prix de faire croire qu'il se passe quelque chose : on papote dans les colloques, on rédige des chartes qui ne sont pas appliquées, on sort des brochures... et, surtout, on tente de nous faire oublier que voilà déjà un an de passé pendant lequel les chaînes de la Communauté n'ont pas

utilisé la signalétique française...

UNE ABSENCE REMARQUÉE

La conférence de presse devait être rehaussée par la présence de la Ministre-Présidente Laurette Onkelinx... qui n'était pas là, une fois de plus. Depuis plus de trois ans, nous ne l'avons jamais vue participer à une réunion destinée aux usagers du petit écran... Par contre, lors de la mise en place du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, devant un parterre nourri des professionnels, elle était bien là. Elle y fit un long discours essentiellement autopromotionnel et les participants n'ont pas eu la possibilité de lui poser des questions. Ceci n'a pas été signalé dans les comptes-rendus de la presse écrite.

Une B-A fait couac !

Les bandes-annonces sont utiles aux téléspectateurs. A condition d'être diffusées au bon moment.

Baudouin Cartuyvels avait, dans un premier temps, décidé de consacrer le débat politique du midi du dimanche 2 novembre 1997 à la chasse. Mais l'actualité le poussa à changer son menu en dernière minute et de discourir du premier cas de vache folle en Belgique. Ce changement avait d'ailleurs été annoncé dans les journaux télévisés du samedi 1er novembre.

Mais ce même dimanche après-midi, alors que Mise au Point était terminé depuis 12H45, la Deux diffusait encore de façon quelque peu surréaliste la bande-annonce de cette

émission sur le sujet de... la chasse !

Ce type de problème, que nous avons déjà soulevé, semble davantage surgir les week-ends ou les jours fériés.



Nouveau CSA

USAGERS NON-ADMIS !

Le nouveau Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a été mis en place, le 6 novembre 1997. Trois de ses très nombreux membres sont des personnes qui se préoccupent du secteur de l'éducation aux médias mais elles n'auront, lors des votes, que des voix consultatives... Aucun membre n'a été sélectionné parmi les représentants d'associations d'auditeurs ou de téléspectateurs.

Evelyne Lentzen, la nouvelle présidente du C.S.A., a accepté de participer à notre Midi de l'Audiovisuel du 25 février 1998, de 12H30 à 14H, au Forum de la Fnac de Bruxelles.

Nous avons l'intention de consacrer au CSA un important dossier dans le "Comment Télé-Vous ?" de mars 1998.

D'ici là, bien entendu, chaque fois que nous le jugerons utile, nous déposerons plainte au C.S.A. et nous en communiquerons leur teneur à nos lecteurs.

RÉPONSES DE TROIS ACTEURS

Dans son éditions de novembre 1997, le mensuel Traverses (1) publie les réponses de trois acteurs du monde de l'audiovisuel à plusieurs questions dans la foulée de l'adoption, l'été dernier, par le Conseil de la Communauté Française des décrets concernant le nouveau statut de la RTBF et la refonte du CSA.

A la question "Les citoyens, télé-

spectateurs ou auditeurs sont très peu informés des décisions politiques qui concernent l'évolution du paysage audiovisuel. Partagez-vous cette affirmation ?", voici les trois réponses, dans l'ordre proposé par Traverses :

- Bernard Hennebert, Secrétaire de l'A.T.A. :

Nos chaînes de télévision (RTBF, RTL-TVi, Canal+ Belgique, les télévisions communautaires) n'ont consacré aucun débat télévisé à aucun de ces deux projets avant qu'ils ne passent au vote. Et lorsque le Journal télévisé de la RTBF proposa un court reportage pour présenter son nouveau statut, le 20 mai dernier, elle ne donna la parole qu'à son président, à deux syndicalistes et à l'Association des journalistes de la RTBF... Ni la ministre, ni les représentants de l'opposition, ni les associations d'usagers ne furent invités à dialoguer.

- Christian Dupont, Président de l'association des journalistes de la RTBF :

Il est vrai que l'information concernant l'évolution du paysage audiovisuel est souvent peu développée. Il faut dire que ce sont là des matières très complexes, difficilement médiatisables en tout cas en radio et a fortiori en télévision. Les différents médias ont bien rendu compte du débat autour du nouveau statut de la RTBF mais rares sont ceux qui sont parvenus à faire sentir que ce débat concernait aussi le public : les concepts maniés sont abstraits et il est évident que, quel que soit le texte, ce qui compte, c'est que les hommes chargés d'animer la RTBF,

en feront.

Par ailleurs, ce débat semble peu passionner le public et les organisations sociales -si ce n'est les partis qui espèrent en faire un instrument de la gestion politique.

- Guibert De Viron, Directeur du cabinet de la Ministre-Présidente de la Communauté française chargée, entre autres, de l'audiovisuel :

Oui et non. On parle énormément de la télévision et des médias dans la presse audiovisuelle ou écrite. Mais c'est vrai, il faut le reconnaître, la matière est parfois très technique ou très complexe, par exemple, à cause des règlements ou directives européennes. L'information sur ce sujet est donc parfois passée sous silence ou reléguée aux pages spécialisées des quotidiens ou hebdomadaires. Ceci dit, le décret relatif au CSA et aux services privés de radios sonores de la Communauté française, tel qu'il a été amendé, prévoit à bon escient que le CSA publiera une lettre d'information qui, espérons-le, permettra au public intéressé de prendre conscience des enjeux.

MOT D'ORDRE : SILENCE !

Rappel pas inutile : Le 14 mai dernier, en page 4 du "Comment Télé-Vous ?" N°32, dans un encadré qui ne passa pas inaperçu, nous demandions à Christophe Deborsu (RTBF) et Pascal Vrébos (RTL TVi) de consacrer un numéro de leurs émissions politiques du dimanche midi au projet CSA "puisque les parlementaires planchent dessus actuellement". Pascal Vrébos nous a laissé entendre que ce type de sujet, selon lui, correspondait davantage aux

TROIS PROPOSITIONS

missions du Service public. Christophe Deborsu nous répondit par écrit : "Merci de votre appel à un débat NPAB... (NDRL : probablement Nouveau Paysage Audiovisuel Belge). J'espère pouvoir y répondre lorsque sera adopté le nouveau statut RTBF". Le présentateur de "Mise au point" tient parole : il nous invita par contact téléphonique à un débat sur ce thème. Puis, se rétracta : le débat fut annulé. Il ne nous en expliqua pas la raison. Le changement n'était probablement pas lié à l'actualité. Était-ce l'un(e) des intervenant(e)s indispensable au débat qui s'était désisté ? Si tel était le cas, voilà une façon inavouable d'interdire le débat public...

AUTOCRITIQUE IMPOSSIBLE

Guibert De Viron vient d'être nommé Secrétaire Général du nouveau CSA. Espérons qu'il sera capable, lorsqu'on l'interrogera, d'émettre des réflexions plus nuancées que celles qu'il a proposées à Traverses... En effet, à la question "Quel est le point le plus nébuleux, le moins prometteur de chacun de ces deux décrets pour l'avenir de notre paysage audiovisuel ?", contrairement aux deux autres intervenants, il n'a pas trouvé de réelle réponse... "C'est une très bonne question, affirmait-il. Merci de le m'avoir posée. Mais j'imagine que vous ne serez pas surpris. Objectivement, je n'en vois pas".

À QUELLE ADRESSE ?

Marc Moulin, dans sa chronique hebdomadaire publiée dans le Téléoustique du 24 juin 1997, indiquait qu'il avait cherché en vain dans l'annuaire téléphonique les coordonnées de l'ancien CSA.

Ce 7 novembre 1997, Le Soir et La Libre Belgique consacrent des articles conséquents à l'installation du nouveau CSA. Les nouvelles coordonnées de ce dernier n'y sont pas mentionnées...

Le 10 novembre 1997 à 10H, l'A.T.A., comme un simple citoyen à la recherche de l'adresse du nouveau CSA, a téléphoné au 02/ 413 23 11 de la Direction de l'Audiovisuel. Notre troisième interlocutrice nous signale qu'il faut téléphoner au Cabinet de la Ministre pour obtenir ce renseignement et nous donne aimablement ce numéro. Au 02/ 227 32 11, on nous conseille de rappeler après 11 heures, heure de l'arrivée de la secrétaire qui pourra nous aider. Celle-ci nous expliquera que le nouveau CSA n'a pas encore de locaux et qu'il suffit actuellement d'écrire à l'adresse suivante :

Mme Evelynne Lentzen

Présidente du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
c/o Madame Laurette Onkelinx
Ministre de l'Audiovisuel
Place Surllet de Chockier, 15-17
1000 Bruxelles

On espère vraiment que le nouveau CSA mettra en place une politique de communication efficace vis-à-vis du public. Alors, on l'applaudira.

Benoit GOOSSENS

(1) Traverses, Solidarité des alternatives wallonnes,
Rue Willy Ernst, 29
6000 Charleroi.

L'Atelier Télévision et Culture ne s'était plus réuni depuis belle lurette. Le 10 octobre 1997, Henry Ingberg, le Secrétaire Général de la Communauté Française, envoyait une convocation pour une réunion fixée au 15 octobre.

Christian Druite, le nouvel Administrateur Général de la RTBF, rehaussa de sa présence cette réunion, en compagnie de Gérard Lovérius, Directeur de la Télévision (RTBF). J'y ai présenté, en tant que secrétaire de l'A.T.A., quelques propositions.

COURANTS D'ART

Courants d'Art, le magazine hebdomadaire de l'actualité culturelle présenté par Françoise Walravens, connaît des heures de diffusion très tardives, même sur la Deux.

Exemple :

le samedi 11/10/1997 :
à OH10 sur la Une,

le dimanche 12/10/1997 :
rediffusion à 22H50 sur la Deux,

le mardi 14/10/1997 :
à 23H25 à nouveau sur la Une.

par Jo Dekmine, Directeur du Théâtre 140, qui a suscité la création de "Javas" sous l'ère de feu Jean-Louis Stalport, avec l'aide de 2 millions des services du Ministre de la Culture Charles Picqué.

Cette courte séquence qui est un agenda culturel a trouvé son rythme. Elle propose beaucoup d'informations promotionnelles intéressantes sous une forme enlevée, agréable à regarder. Ses cinq rediffusions permettent, au total, d'atteindre une audience cumulée qui étonne la direction de la RTBF. Ainsi, le Javas de la mi-octobre 1997 a été regardé par 209.000 téléspectateurs.

Mais... Il y a un mais ! Javas n'a pas le temps d'annoncer toutes les activités. Elle se limite donc aux activités culturelles. Par exemple, un cycle de débat ou un colloque n'y a pas droit de cité. Sauf si le dernier s'achève par un spectacle...

Il faudrait donc un "petit frère" pour Javas. Celui-ci annoncerait les activités organisées par les groupements d'éducation permanente, au sens large du terme.

Il y a urgence. En effet, ce secteur de la vie associative ne se porte



Ce magazine est une production de qualité et coûte relativement cher à la RTBF. Comme il est branché sur l'actualité, il doit être diffusé rapidement, contrairement, par exemple, à des documentaires qui ont une vie de plusieurs années.

Il faudrait donc que, au moins sur la Deux, qui est une chaîne à vocation notamment culturelle, que Courants d'Art puisse être rediffusé en début de soirée. C'est l'intérêt des téléspectateurs mais aussi de la rentabilisation des efforts financiers consentis par la RTBF pour ce magazine. Gérard Lovérius nous a assuré qu'il était conscient du problème.

Un mois après cette réunion de travail, la situation est toujours aussi problématique. Par exemple, l'une des prochaines émissions de Courants d'Art sera programmée le samedi 22 novembre 1997 à OH10 sur la Une, le dimanche 23 à 22H20 sur la Deux et le mardi 25 à 23H10, à nouveau sur la Une.

Il s'agit des heures annoncées. L'expérience nous montre, hélas, que tard en soirée, les heures réelles de passage sont plus tardives encore.

UN PETIT FRÈRE POUR JAVAS

C'est l'Atelier Télévision et Culture, aiguillonné principalement

pas particulièrement bien et il est vrai que même la presse écrite ne diffuse pas systématiquement ce type d'annonces, bien qu'il existe certainement un public pour s'intéresser à celles-ci. Et comme la RTBF adore les émissions de type court pour pouvoir les entourer de petits tunnels publicitaires...

TÉLÉCINÉMA SANS AUTOPROMOTION

Télécinéma est devenu, nous l'avons déjà écrit, une émission réellement critique sur le cinéma.

Il nous semble qu'elle pourrait encore s'améliorer. En effet, n'est-il pas anormal que dans la même émission coexistent des critiques de films et des annonces -même critiques- de films qui vont passer la semaine suivante sur les chaînes de la RTBF ? Il s'agit d'autopromotions qui n'ont pas leur place dans une émission. Il serait logique, et sans doute tout aussi efficace, de créer une rubrique d'autopromotion des films de qualité de la semaine à venir sur les antennes de la RTBF. Mais cette rubrique, selon nous, devrait être diffusée en dehors de l'émission Télécinéma. Avant ou après, peu importe.

Bernard HENNEBERT